



WWF

FRANCE



TERRITOIRES ZÉRO POLLUTION PLASTIQUE

Un passage à l'action
7 collectivités engagées





Le WWF est l'une des toutes premières organisations indépendantes de protection de l'environnement dans le monde. Avec un réseau actif dans plus de 100 pays et fort du soutien de près de 6 millions de membres, le WWF œuvre pour mettre un frein à la dégradation de l'environnement naturel de la planète et construire un avenir où les humains vivent en harmonie avec la nature, en conservant la diversité biologique mondiale, en assurant une utilisation soutenable des ressources naturelles renouvelables, et en faisant la promotion de la réduction de la pollution et du gaspillage. Depuis 1973, le WWF France agit au quotidien afin d'offrir aux générations futures une planète vivante. Avec ses bénévoles et le soutien de ses 220 000 donateurs, le WWF France mène des actions concrètes pour sauvegarder les milieux naturels et leurs espèces, assurer la promotion de modes de vie durables, former les décideurs, accompagner les entreprises dans la réduction de leur empreinte écologique, et éduquer les jeunes publics. Mais pour que le changement soit acceptable, il ne peut passer que par le respect de chacune et de chacun. C'est la raison pour laquelle la philosophie du WWF est fondée sur le dialogue et l'action. Monique Barbut est présidente et la navigatrice Isabelle Autissier est présidente d'honneur du WWF France depuis le 16 janvier 2021 et Véronique Andrieux en est la directrice générale depuis le 5 août 2019.

Pour découvrir nos projets rendez-vous sur : wwf.fr

Ensemble, nous sommes la solution.

Remerciements

Ce guide a été réalisé en s'appuyant sur le travail accompli conjointement avec 7 collectivités engagées aux côtés du WWF France dans la démarche Territoires zéro pollution plastique. Il s'agit, par ordre d'engagement, de la Métropole Nice Côte d'Azur, la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Collectivité de Corse, la Métropole Rouen Normandie, Grenoble Alpes Métropole, Nantes Métropole et la Communauté urbaine de Dunkerque. Nous tenons à remercier les élus, les Cabinets des Présidents et Présidentes et les services sur la mobilisation desquels nous avons pu compter, d'abord pour mener le travail d'élaboration d'une stratégie adaptée à leur territoire, ensuite pour nourrir ce guide de la présentation de leur stratégie et les photos illustrant leur territoire et les actions menées. Nous souhaitons également remercier les organisations engagées aux côtés des collectivités et contre la pollution plastique : l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARBE PACA), le collectif des Réseaux Régionaux d'accompagnement au Développement Durable (collectif R2D2), la Fondation Tara Océan, No Plastic In My Sea, le Réseau Consigne, le Réseau Vrac, Surfrider Foundation Europe, Zéro Waste France. Leurs activités et publications ont nourri notre propre réflexion durant les trois années de notre campagne contre la pollution plastique aux côtés des collectivités. Nous les remercions pour leur esprit de coopération vers notre objectif commun de mettre un terme à la pollution plastique et pour leur intérêt vis-à-vis de l'engagement des 7 collectivités mentionnées précédemment, dans la démarche Territoires zéro pollution plastique. Ce travail s'inscrit dans le cadre du projet pilote de lutte contre les rejets de plastique en mer Méditerranée soutenu par la Fondation Coca-Cola. Ce dernier vise à réduire la pollution plastique à la source en favorisant la réduction de l'utilisation du plastique, en développant le réemploi et en optimisant le recyclage des déchets plastiques.

Direction de la publication : Pierre Cannet, Jordana A. Harriss (WWF France)

Coordination de la publication : Caroline Longin (WWF France)

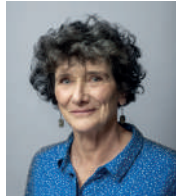
Conception technique et rédaction de la publication : Caroline Longin (WWF France)

Conception graphique : NewDeal Communication et WWF France

Document édité en juin 2022.

© 1986 Panda Symbol WWF - World Wide Fund for Nature (Formerly World Wildlife Fund)® "WWF" & "living planet" are WWF Registered Trademarks / "WWF" & "Pour une planète vivante" sont des marques déposées.

WWF France. 35-37 rue Baudin, 93310 Le Pré-Saint-Gervais.



La 5^e des 9 limites planétaires identifiées a été franchie, celle de la pollution chimique, à laquelle contribue massivement le plastique²⁷.

Rien qu'en France, ce sont chaque année 80 000 tonnes de plastiques qui sont rejetées dans la nature. En cause : la consommation massive de produits plastiques - dont beaucoup sont à usage unique - et la défaillance de nos systèmes de collecte et de traitement des déchets, face à des flux en constante augmentation¹. Or le plastique, une fois dans la nature, ne disparaît pas : il se dégrade, se disperse et s'accumule, contaminant tous les milieux : le sol, l'air et l'eau, jusqu'à la chaîne alimentaire⁵.

Face aux enjeux environnementaux, sanitaires et économiques majeurs que représente la pollution plastique pour les territoires, les collectivités peuvent et doivent agir. Pour les y aider, le WWF France a publié en 2020 un guide de recommandations intitulé « Territoires zéro pollution plastique »⁹, proposant aux collectivités de se doter d'une stratégie en 6 axes et 18 mesures clés pour mettre un terme à la pollution plastique sur leur territoire. L'enjeu : engager une véritable transition à l'échelle locale vers des modèles de consommation plus sobres en plastique, tout en diminuant les risques de rejets dans l'environnement. Concrètement, il s'agira d'agir avant tout en amont, pour réduire la consommation de plastique, puis en aval, pour améliorer significativement la gestion des flux de macro et microplastiques.

Pour aider à l'émergence de cette transition, le WWF France a engagé à ses côtés 7 collectivités locales vers l'objectif Territoires zéro pollution plastique, entre 2019 et 2022 ; à savoir : la Métropole Nice Côte d'Azur, la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Collectivité de Corse, la Métropole Rouen Normandie, Grenoble Alpes Métropole, Nantes Métropole et la Communauté urbaine de Dunkerque. Qu'il se soit agi pour elles d'engager la réflexion, de mettre en œuvre des engagements

pris au préalable ou encore de structurer et de pérenniser des actions jusque-là ponctuelles, chacune de ces collectivités a mené, avec notre soutien, un travail considérable pour élaborer une stratégie de lutte contre la pollution plastique adaptée à son territoire, en mobilisant largement les services concernés, depuis la commande publique jusqu'à la gestion des déchets, en passant par le développement économique et la gestion des eaux. Nous en sommes heureux et fiers.

Par ce guide, nous souhaitons mettre en lumière le travail déjà accompli par ces 7 collectivités et les encourager à poursuivre leurs efforts : mettre en œuvre leur stratégie, évaluer les résultats pour améliorer leur plan d'action dans les prochaines années et partager leurs retours d'expérience pour inciter d'autres collectivités à s'engager à leur tour. Ces années d'accompagnement, qui ont confirmé la pertinence et la faisabilité de nos recommandations, ont également été sources de nombreux enseignements que nous partageons dans ce guide afin de faciliter le passage à l'action d'autres collectivités. Nous ne le répéterons jamais assez : pour mettre un terme à la pollution plastique, la mobilisation de chacun est nécessaire, selon sa juste responsabilité. Si ce guide s'adresse en premier lieu aux collectivités, il est aussi un appel renouvelé à l'engagement de leurs parties prenantes et des acteurs territoriaux : État, agences, monde économique et citoyens, notamment en soutien de l'impulsion donnée par ces collectivités.

À l'échelle mondiale, ce mouvement est déjà engagé et ne fait que s'amplifier. Ainsi, au terme de plusieurs années d'un plaidoyer soutenu par de nombreuses organisations, dont le WWF, l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (UNEA-5) a acté qu'il sera adopté d'ici à 2024, un accord international juridiquement contraignant portant sur l'ensemble du cycle de vie du plastique, y compris sa production, sa conception et son élimination³¹.

La lutte contre la pollution plastique est une urgence environnementale, sanitaire et économique. Chacun à sa place peut et doit y prendre part. **Avec votre mobilisation à tous, nous gagnerons la bataille !**

Isabelle Autissier
Présidente d'honneur du WWF France

SOMMAIRE

ÉDITO	03
SOMMAIRE	04
INTRODUCTION	05
RETOUR SUR 3 ANS D'ENGAGEMENT DU WWF CONTRE LA POLLUTION PLASTIQUE	06
Pour des territoires zéro pollution plastique en 2025	08
L'engagement du WWF France aux côtés des collectivités	10
6 axes stratégiques et 18 mesures clés pour un territoire zéro pollution plastique	11
7 COLLECTIVITÉS QUI OUVRENT LA VOIE VERS DES TERRITOIRES ZÉRO POLLUTION PLASTIQUE	12
Métropole Nice Côte d'Azur	14
Métropole Aix-Marseille-Provence	16
Collectivité de Corse	18
Métropole Rouen Normandie	20
Grenoble Alpes Métropole	22
Nantes Métropole	24
Communauté urbaine de Dunkerque	26
SÉLECTION D'ACTIONS MISES EN ŒUVRE PAR LES 7 COLLECTIVITÉS ENGAGÉES, AUTOUR DES 6 AXES STRATÉGIQUES RECOMMANDÉS PAR LE WWF	28
Déplastifier la commande publique territoriale	30
Favoriser la sortie du tout-jetable à l'échelle du territoire	31
Favoriser la consommation de l'eau du robinet sur le territoire	32
Préserver le cycle de l'eau de la pollution plastique	33
Améliorer la collecte et le recyclage des déchets plastiques	34
Réduire la pollution plastique existante, localement	35
9 ÉTAPES POUR METTRE UN TERME À LA POLLUTION PLASTIQUE SUR VOTRE TERRITOIRE	36
Définir l'ambition de votre collectivité face à la pollution plastique	38
Élaborer un plan d'action pluriannuel à la hauteur des enjeux	40
Mettre en œuvre les actions, évaluer et partager les résultats	42
POUR ALLER PLUS LOIN	44
Tour d'horizon des acteurs engagés contre la pollution plastique	46
CONCLUSION	49
RÉFÉRENCES	50

Avertissement au lecteur : Le présent guide fait suite à un guide intitulé « Territoires zéro pollution plastique », publié en septembre 2020. Nous vous invitons à vous y reporter pour plus d'informations sur les enjeux relatifs à la pollution plastique et pour prendre connaissance de la démarche que nous recommandons aux collectivités, à savoir une stratégie de lutte contre la pollution structurée autour de 6 axes et 18 mesures clés. Vous y trouverez également, pour chaque mesure, plusieurs actions concrètes possibles, soit plus de 110 actions au total dans le guide, susceptibles de constituer les briques élémentaires de votre plan d'action. Ledit guide est accessible à l'adresse suivante : www.wwf.fr/champs-daction/climat-energie/reinventer-villes

Introduction

Le constat est sans appel : le plastique est partout et son coût pour la société est de très loin supérieur à son prix sur le marché¹⁰. En cause, une consommation massive et en hausse constante de produits plastiques, sources de rejets sous forme de microplastiques primaires (granulés de l'industrie plasturgique, usure des pneus, fibres textiles en sortie de machines à laver, etc.) et de macroplastiques (déchets diffus, engins de pêche fantôme, etc.)¹.

Pour mettre un terme à ces rejets, l'engagement de chacun est nécessaire, selon sa juste responsabilité : États, monde économique, collectivités et citoyens. Si les producteurs et metteurs en marché de produits plastiques sont les premiers dont la responsabilité doit être interrogée face à cette pollution, les collectivités, elles aussi, peuvent et doivent agir pour protéger l'environnement et la population de leur territoire de la pollution plastique.

Pour soutenir les collectivités dans cette démarche, le WWF France a publié en septembre 2020 un guide méthodologique à destination des intercommunalités françaises, intitulé « Territoires zéro pollution plastique »⁹. Son objet : inciter au développement d'une approche stratégique de lutte contre la pollution plastique qui soit à la hauteur des enjeux et de l'urgence, c'est-à-dire visant en priorité une réduction à la source de la consommation de plastique et, par ailleurs, une meilleure gestion des flux de macro et microplastiques pour stopper les rejets dans la nature.

En cohérence avec notre mission d'accompagnement des territoires, nous avons souhaité accompagner

plusieurs collectivités dans l'élaboration de leur stratégie Zéro pollution plastique. Ainsi avons-nous engagé à nos côtés, dès 2019, trois collectivités méditerranéennes que sont la Métropole Nice Côte d'Azur, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Collectivité de Corse, puis en 2021, quatre nouvelles collectivités que sont la Métropole Rouen Normandie, Grenoble Alpes Métropole, Nantes Métropole et la Communauté urbaine de Dunkerque.

L'appropriation, par ces collectivités, des axes stratégiques et mesures que nous recommandons a permis de confirmer la pertinence et la faisabilité de l'approche proposée, mais aussi d'affiner nos recommandations quant aux facteurs clés de succès d'une telle démarche, tant s'agissant de l'engagement initial, que de la mise en œuvre de celui-ci au travers d'un plan d'action dédié.

Ainsi, dans le présent guide, nous rappellerons l'absolue nécessité d'une approche stratégique des collectivités pour lutter efficacement et durablement contre la pollution plastique à l'échelle de leur territoire, nous dresserons un premier bilan du travail engagé par 7 collectivités françaises avec notre soutien vers l'objectif Territoires zéro pollution plastique, nous présenterons des actions alimentant les stratégies de celles-ci et enfin nous partagerons les facteurs clés de succès que nous avons pu identifier grâce à ces travaux.

Nous formulons le souhait que les collectivités, au travers de leurs élus comme de leurs services, s'emparent de ce guide pour se doter d'une véritable stratégie de lutte contre la pollution plastique impliquant l'ensemble des acteurs de leur territoire.





**RETOUR SUR 3 ANS
D'ENGAGEMENT DU WWF
contre la pollution plastique**



La pollution plastique : un problème global et systémique ayant de multiples impacts

De nombreux rapports issus de la société civile¹, de la recherche²⁶ ou encore d'instances politiques telles que le Sénat²⁵, en France, ont mis en lumière ces dernières années que la pollution plastique est un problème global et systémique, ayant des impacts majeurs sur les écosystèmes, les populations et les territoires. Depuis la mise en lumière du « 7^e continent » au début des années 2000, qui a initié la prise de conscience sur les conséquences majeures de la pollution plastique pour les écosystèmes océaniques, de nombreuses recherches ont révélé d'autres enjeux tout aussi prégnants, tels que la contribution du plastique au dérèglement climatique¹, ainsi que les enjeux sanitaires associés à son utilisation⁵ ou encore son coût économique pour la société, dix fois supérieur au prix de la matière plastique vierge sur le marché¹⁰.

La priorité : la réduction à la source de la consommation de plastique

Comme le rapport du WWF « Pollution plastique : à qui la faute ? »¹ le démontrait en 2019, la première cause de la pollution plastique est la consommation massive et en hausse constante de produits plastiques, dont une part significative de produits à usage unique, face auxquels nos systèmes de gestion des déchets sont défaillants. Pour mettre un terme à la pollution plastique, la première des priorités est donc de réduire à la source la consommation de plastique.

La campagne internationale du WWF « Pour une nature sans plastique en 2030 »

La préservation de la biodiversité est au cœur de l'engagement du WWF depuis sa création en 1961. Face aux impacts environnementaux et sociaux qui résultent de la pollution plastique à l'échelle internationale, le WWF a engagé dès 2018 une campagne internationale dont l'objectif annoncé est de stopper les rejets de plastique dans la nature d'ici à 2030. La campagne française du WWF a été lancée, en 2019, autour de quatre priorités : sensibiliser et appeler à l'engagement du grand public pour un traité international contraignant sur le plastique, œuvrer pour la prise en compte du sujet dans la réglementation française, inciter les acteurs économiques à s'engager pour réduire à la source la consommation de plastique et engager les collectivités pour aider à l'émergence d'une action concertée à l'échelle locale ; pour mettre un terme à la pollution plastique des territoires.

75%



C'est la part de plastique produit depuis les années 50 qui est aujourd'hui un déchet¹

53 kg / hab.



C'est l'équivalent de la production mondiale de plastique en 2016¹

+ 40%



C'est l'augmentation prévue de la production de plastique entre 2016 et 2030, si rien n'est fait¹

POUR DES TERRITOIRES ZÉRO POLLUTION PLASTIQUE EN 2025

L'enjeu pour les collectivités : éviter l'ingérable, gérer l'inévitable

Les multiples impacts résultant de la consommation massive de plastique sont supportés de façon très inégale par les différents acteurs de la chaîne de valeur du plastique, depuis la production des produits jusqu'au traitement des déchets qui en sont issus. Les collectivités se trouvent contraintes de gérer de nombreuses externalités négatives, du fait de leurs compétences relatives à la préservation de l'environnement et à la gestion des eaux et des déchets, qui les situent mécaniquement en aval de la chaîne de valeur. Il en va ainsi, par exemple, des flux d'emballages qui échappent pour partie aux systèmes de gestion des déchets et constituent un volume significatif de la pollution plastique.

Cet état de fait, conjugué aux perspectives de production de plastique, à l'aspect persistant et cumulatif de cette pollution et aux fortes contraintes économiques que connaissent les collectivités, doit conduire celles-ci à inscrire leur action dans le temps long, suivant une ambition semblable à celle qu'il convient d'adopter face au dérèglement climatique, à savoir : éviter l'ingérable et gérer l'inévitable.

Au-delà des espaces gérés par la collectivité elle-même

Pour être pertinente et durable, l'action de la collectivité devra porter sur l'ensemble du territoire, autant sur les zones susceptibles de générer des rejets plastiques que sur les zones impactées par ceux-ci ; à noter que ces deux types de zones ne sont pas toujours distincts. Par exemple, une zone touristique qui, soumise à une forte pression anthropique, est affectée par des déchets diffus issus de la restauration à emporter, alors même que la propreté des espaces impacte l'image que les visiteurs ont de ces espaces et par suite les activités économiques qui dépendent de cette affluence. De la même façon, les zones d'activités de pêche, potentiellement source de rejets plastiques au travers des engins perdus en pleine mer et à proximité du littoral, peuvent pâtir d'un manque à gagner du fait de la pollution plastique³ qui affecte le milieu marin.

Au-delà des frontières administratives de la collectivité

Au-delà des limites administratives de son territoire, la collectivité doit intégrer à sa réflexion les dynamiques de bassin versant et les espaces naturels susceptibles d'être impactés par la pollution plastique issue de son territoire ; au travers de coopérations avec d'autres territoires et les institutions mobilisées pour leur préservation (Agences de l'eau, Comité de bassin, Parcs naturels régionaux...).

 **80 000 t**

C'est la quantité de plastiques rejetée dans la nature chaque année en France⁹

 **45%**

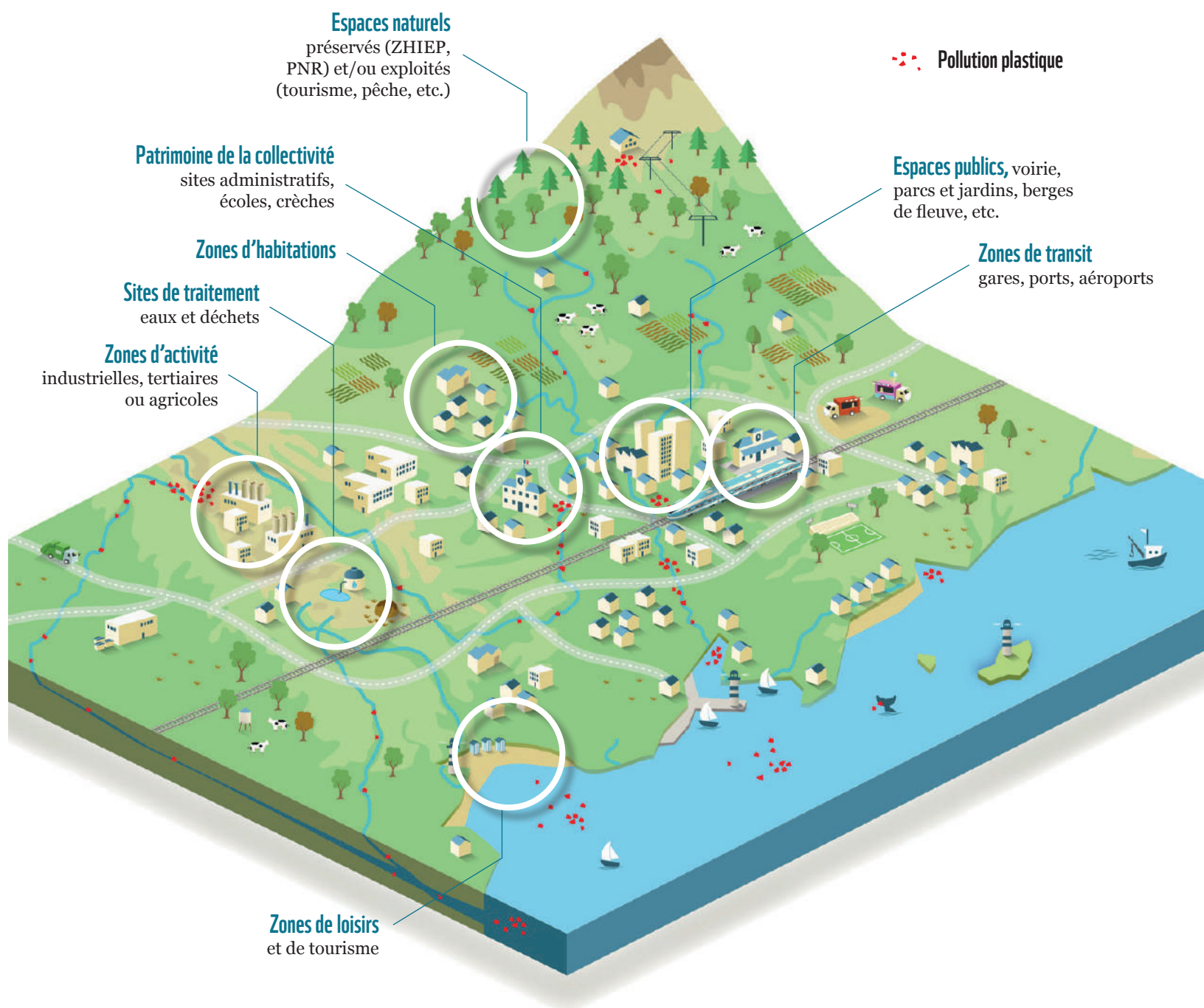
C'est ce que représente l'industrie de l'emballage sur l'ensemble des produits plastiques produits en France chaque année⁹

 **73 millions**

d'euros par an, c'est l'impact de la pollution plastique sur « l'économie bleue » française⁹

Zones d'action

Espaces et activités susceptibles de générer des rejets plastiques et/ou d'être impactés par la pollution plastique



L'ENGAGEMENT DU WWF FRANCE AUX CÔTÉS DES COLLECTIVITÉS

Les collectivités peuvent et doivent agir contre la pollution plastique, en tant que gestionnaires, donneuses d'ordre, acheteuses, mais aussi représentantes d'intérêts pour le territoire qu'elles administrent, leur environnement et leur population. Depuis 2019, le WWF France se mobilise, au travers de son équipe Villes et Territoires durables, pour inciter et soutenir les collectivités dans leur action contre la pollution plastique.

2019

3 collectivités pionnières s'engagent vers l'objectif "Zéro rejet plastique en Méditerranée"

En 2019, le rapport « Stoppons le torrent de plastique - Guide à destination des décideurs français pour sauver la Méditerranée »³ du WWF, identifiant les zones de concentration de plastique les plus fortes au large des côtes françaises, a amené le WWF France à proposer à trois collectivités méditerranéennes de s'engager à ses côtés pour *stopper les rejets de plastique en Méditerranée d'ici à 2025*. Ainsi, la Métropole Nice Côte d'Azur, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Collectivité de Corse se sont-elles engagées entre le mois d'août et le mois de décembre 2019.

2020

Un guide de recommandations pour des "Territoires zéro pollution plastique" est publié

En septembre 2020, s'appuyant sur le travail mené avec les trois premières collectivités, le guide « Territoires zéro pollution plastique »⁹, à destination des communes françaises et de leurs groupements a été publié. Son objet : soutenir les collectivités en leur proposant d'adopter une approche stratégique structurée en 6 axes et 18 mesures clés, pour stopper les rejets plastiques dans la nature ici à 2025.

2021

4 nouvelles collectivités s'engagent vers l'objectif "Territoires zéro pollution plastique"

Durant le premier semestre 2021, pour faciliter la mise en œuvre de ces recommandations et en démontrer la faisabilité et la pertinence, le WWF France a invité plusieurs collectivités à se doter d'une stratégie fondée sur l'approche *Territoires zéro pollution plastique*, avec son soutien. Quatre collectivités ont ainsi accepté de s'engager, avec l'objectif d'élaborer un plan d'action d'ici au printemps 2022. Il s'agit de la Métropole Rouen Normandie, Grenoble Alpes Métropole, Nantes Métropole et de la Communauté urbaine de Dunkerque.

2022

Fin de la campagne du WWF France, bilan et perspectives

En trois ans, ce sont en tout 7 collectivités qui ont travaillé, avec le soutien du WWF France, à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action de lutte contre la pollution plastique adaptés à leur territoire. La campagne de lutte contre la pollution plastique du WWF France touchant à sa fin en avril 2022, le suivi de la mise en œuvre des plans d'action se fera par la suite annuellement, par l'envoi d'un rapport d'avancement de chacune des collectivités au WWF. Le présent guide a ainsi pour objet de mettre en lumière le travail accompli par ces 7 collectivités notamment en présentant l'état d'avancement de leur démarche à mars 2022.

6 AXES STRATÉGIQUES ET 18 MESURES CLÉS POUR UN TERRITOIRE ZÉRO POLLUTION PLASTIQUE

Pour soutenir les collectivités dans leur engagement, le WWF a publié en 2020 un guide de recommandations intitulé « Territoires zéro pollution plastique », guide à destination des communes françaises et leurs groupements, pour stopper les rejets plastiques dans la nature d'ici à 2025⁹ disponible sur la page Territoires vivants du site www.wwf.fr. Vous y retrouverez notamment plus d'informations sur les enjeux relatifs à la pollution plastique et plus de 110 actions concrètes pour alimenter le plan d'action de votre collectivité.

Dans ce guide, le WWF recommande aux collectivités de se doter d'une stratégie intégrée de lutte contre la pollution plastique, structurée autour de 6 axes et 18 mesures clés, donnant la priorité à la réduction à la source de la consommation et portant l'ambition d'un changement à l'échelle du territoire, grâce à un équilibre entre exemplarité et animation territoriale.

Vous retrouvez ci-dessous ces principales recommandations qui pourront, selon le niveau d'avancement de votre collectivité quant à la lutte contre la pollution plastique, soit orienter ses engagements initiaux, soit faciliter la mise en œuvre opérationnelle d'engagements pris précédemment, au travers par exemple d'une charte telle que « Fleuves et rivières sans plastique »²¹ ou « Plages sans plastique »²².

CONSOMMATION		1. DÉPLASTIFIER LA COMMANDE PUBLIQUE TERRITORIALE Mesure 1 : Limiter la consommation de produits plastiques à usage unique dans la commande publique Mesure 2 : Passer à une restauration collective sans plastique, scolaire et au-delà Mesure 3 : Limiter la consommation de produits plastiques à usage unique sur les sites de la collectivité
		2. FAVORISER LA SORTIE DU TOUT-JETABLE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE Mesure 1 : Engager et accompagner les citoyens vers la réduction à la source Mesure 2 : Favoriser le développement de solutions alternatives au tout-jetable Mesure 3 : Limiter la distribution et la diffusion de produits plastiques à usage unique sur le territoire
EAUX		3. FAVORISER LA CONSOMMATION DE L'EAU DU ROBINET SUR LE TERRITOIRE Mesure 1 : Garantir la bonne qualité de l'eau du robinet et inciter à sa consommation Mesure 2 : Développer le maillage des points d'accès à l'eau sur le territoire Mesure 3 : Favoriser l'usage de contenants réemployables par la population
		4. PRÉSERVER LE CYCLE DE L'EAU DE LA POLLUTION PLASTIQUE Mesure 1 : Limiter le risque d'entrée des plastiques dans les réseaux d'eau Mesure 2 : Limiter le risque de transfert des plastiques présents dans les réseaux d'eau vers les milieux naturels Mesure 3 : Lutter contre l'abandon de mégots
DÉCHETS		5. AMÉLIORER LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE DES DÉCHETS PLASTIQUES Mesure 1 : Améliorer la collecte des déchets plastiques par la collectivité Mesure 2 : Améliorer la collecte des déchets plastiques par les acteurs du territoire Mesure 3 : Améliorer la gestion des déchets plastiques post-collecte
		6. RÉDUIRE LA POLLUTION PLASTIQUE EXISTANTE, LOCALEMENT Mesure 1 : Renforcer les actions de propreté pour limiter la diffusion des déchets plastiques Mesure 2 : Soutenir les actions de nettoyage des milieux naturels Mesure 3 : Expérimenter des solutions de captage des plastiques diffus dans les milieux naturels



**7 COLLECTIVITÉS
QUI OUVRENT LA VOIE
vers des Territoires
zéro pollution plastique**



L'engagement de 7 collectivités pour des Territoires zéro pollution plastique, avec le WWF

Suite à la proposition du WWF, 7 collectivités se sont engagées dans une démarche « Territoires zéro pollution plastique » consistant en l'élaboration d'une stratégie intégrée de lutte contre la pollution plastique alliant exemplarité et animation territoriale et donnant la priorité à la réduction à la source de la consommation de plastique. Par leur engagement, ces collectivités portent ainsi l'ambition de dépasser les actions emblématiques ou ponctuelles et de devancer les obligations réglementaires, pour réduire de façon significative, mesurable et durable la pollution plastique sur leur territoire. Ces 7 collectivités sont présentées dans les pages suivantes par ordre d'engagement dans la démarche et l'état d'avancement de chacune est présenté selon trois étapes clés, à savoir :

- **L'engagement** dans un travail conjoint avec le WWF
- **La délibération stratégique**, qui entérine les grandes orientations de la stratégie
- **La délibération sur le plan d'action**, qui valide un plan d'action précis et public

Le WWF renouvelle son appel à l'action

Nous tenons à saluer les efforts engagés par chacune de ces collectivités. Nous les encourageons à poursuivre dans cette dynamique ; à noter qu'un suivi annuel sera réalisé par le WWF France, sur la base d'une grille présentée dans la dernière partie de ce guide. Enfin, nous appelons les communes et les acteurs de ces territoires - citoyens, acteurs économiques et institutionnels - à contribuer à cette démarche en s'engageant à leur tour dans des actions visant à réduire à la source et à mieux gérer les flux plastiques existants ; pour mettre un terme à la pollution plastique en France.



Avertissement au lecteur : dans les pages suivantes, seules les dates clés relatives au travail conjoint mené entre les collectivités et le WWF ont été représentées pour ne pas alourdir l'état d'avancement. Toutefois, il est à noter que les élections municipales et les périodes de confinement liées à la crise sanitaire ont pu impacter l'avancement des travaux avec les premières collectivités engagées en 2019. Nous tenons à les remercier pour le maintien de leur engagement malgré les circonstances.

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR



PRÉSENTATION DE LA MÉTROPOLE

La Métropole Nice Côte d'Azur bénéficie d'une situation privilégiée sur un relief contrasté, avec des zones de montagne à moins de 30 km du rivage méditerranéen. De la mer aux cimes du Mercantour, son territoire abrite 59 zones naturelles d'intérêt écologique (dont 6 marines), plus de 80 % d'espaces naturels terrestres, 48 km de littoral et 45 masses d'eau de surface. Elle accueille chaque année 5 millions de visiteurs.

www.nicecotedazur.org



550 000 hab.



51 communes



1 400 km²

► État d'avancement

Engagement
aux côtés du WWF

Août 2019

Délibération
sur la stratégie

Fin 2022

Délibération
sur le plan d'action

🏆 Le WWF tient à saluer

- La délibération Nice Zéro Plastique de décembre 2020
- Les actions mises en œuvre sur le volet Commande publique
- L'attention portée aux commerçants, distributeurs et organisateurs d'événements

👍 Le WWF encourage la Métropole Nice Côte d'Azur à

- Se doter d'un véritable plan d'action, au-delà de la stratégie
- Poursuivre ses efforts pour une cuisine centrale sans plastique
- Être vigilante quant aux fausses bonnes idées telles que l'usage de produits dits « en bioplastique » jetables

CONTACT : Silvia PELEGRI, Service Environnement,
silvia.pelegri@nicecotedazur.org





Christian ESTROSI
Président de la Métropole,
maire de Nice

Pourquoi la Métropole Nice Côte d'Azur a-t-elle choisi de se doter d'une stratégie de lutte contre la pollution plastique ?

Notre territoire métropolitain constitue un *hot spot* pour la biodiversité marine et terrestre, reconnu dans le monde entier. Sa richesse réside dans le fait qu'il se situe entre la mer Méditerranée et les plus hautes cimes du Mercantour, avec une variété d'espaces : 59 zones naturelles d'intérêt écologique (dont 6 marines), plus de 80 % d'espaces naturels terrestres, 48 km de littoral et 45 plans d'eau.

La Métropole agit avec force depuis sa création, le 1^{er} janvier 2012, pour la protection de ces paysages et de ces écosystèmes exceptionnels.

La pollution plastique, notamment en Méditerranée, est devenue un enjeu environnemental majeur pour notre planète, un fléau intégralement lié aux activités humaines. Les matières plastiques représentent 95 % des déchets en haute mer, dans les fonds marins et sur les plages, avec des milliards de microparticules qui affectent inéluctablement la faune et la flore marines et, à la fin, la santé humaine.

Notre ambition est de réduire durablement la pollution plastique sur notre territoire grâce à l'élaboration d'une stratégie de lutte contre les déchets plastiques ambitieuse, phasée dans le temps.

Quels sont les éléments clés de votre stratégie ?

Dès 2019, j'ai tenu à ce que la Métropole Nice Côte d'Azur soit la première collectivité à s'engager aux côtés du WWF. Le travail entrepris ensemble a permis de structurer et de consolider les programmes déjà engagés, d'identifier les interventions à mener en priorité et de nouveaux leviers d'action à l'échelle de notre territoire.

Notre stratégie Horizon Zéro Plastique métropolitaine, inspirée du guide « Territoires zéro pollution plastique » du WWF, s'articule désormais autour de 6 axes :

- L'exemplarité tout d'abord, avec la réduction à son strict minimum de la consommation de plastiques à usage unique dans le fonctionnement interne de nos administrations, en utilisant pleinement notre levier des marchés publics pour inciter nos partenaires et nos fournisseurs à s'engager dans cette démarche.
- L'éducation à l'environnement, avec la poursuite et le développement de la sensibilisation et de l'information de tous les publics aux enjeux liés à la pollution plastique et à la réduction à la source.
- La mobilisation de toutes les forces économiques du territoire : commerces, hôtellerie, tourisme...
- Un niveau d'exigence plus grand encore dans la collecte et le recyclage des déchets, dans une logique de valorisation et d'économie circulaire, notamment des déchets plastiques.



- L'identification des lieux de concentration du plastique et la programmation d'opérations de dépollution afin de préserver les milieux naturels, comme l'optimisation du nettoyage des espaces publics (y compris les plages et les plans d'eau), le soutien aux actions de nettoyage participatives, ou le relevage des filets de pêche perdus en mer.
- Enfin, la mise en place d'un baromètre de suivi permettant de mesurer l'efficacité des actions engagées.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Cette stratégie est bien sûr en parfaite cohérence avec les objectifs de notre Plan Climat, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et le plan d'action destiné à accélérer la transition écologique de la Métropole dévoilé en septembre 2021.

D'ici à fin 2022, nous avons prévu de mobiliser largement tous les usagers du domaine public : habitants, visiteurs, plagistes, commerçants sédentaires et non sédentaires, utilisateurs des établissements sportifs et culturels...

Des zones à forte densité commerciale « zéro déchet plastique », comme nos zones piétonnes, seront créées en collaboration avec les commerçants niçois dans le cadre d'un label Horizon Zéro Plastique.

Nous labéliserons 100 % des manifestations organisées sur le territoire dans le cadre de la charte « Éco-manifestation », dont le niveau d'exigence a été porté au-delà des contraintes réglementaires.

Je voudrais citer également deux opérations emblématiques pour 2022 :

- L'opération « Ensemble nettoyons les rives de la Vésubie » : cette opération, menée avec le soutien de la Région Sud, a pour objectif de débarrasser les berges des déchets plastiques qui ont été charriés par la rivière en crue lors de la tempête Alex.
- Le relevage des filets de pêche perdus en mer et le recyclage des filets usagés : cette opération qui concerne toute la façade méditerranéenne du territoire vise aussi à structurer une filière qui fédérera les différents acteurs concernés en vue de collecter et de recycler les filets de pêche, maillon essentiel du projet d'aire marine protégée le long de la façade niçoise.

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE



PRÉSENTATION DE LA MÉTROPOLE

17 000 hectares de parcs et domaines, 30 sites emblématiques comme le Parc national des Calanques, la Sainte-Victoire, les Alpilles, la Sainte-Baume ou la Camargue. Les habitants de ce territoire bénéficient d'une nature d'exception à portée de main.

www.ampmetropole.fr


1 890 000 hab.


92 communes


3 148 km²

CONTACT : Jacques NAHMIA, Direction Eau
Assainissement Déchets - jacques.nahmias@ampmetropole.fr

► État d'avancement

Engagement
aux côtés du WWF

Octobre 2019

Délibération
sur la stratégie

Mai 2022

Délibération
sur le plan d'action

🏆 Le WWF tient à saluer

- La mobilisation transversale des services par l'organisation de groupes de travail thématiques, suivant les axes stratégiques
- Les actions engagées par les services Assainissement pour identifier et capter les déchets dans les réseaux d'eau
- L'intégration de critères visant la réduction à la source de plastique dans les marchés publics, dans le SPASER

👍 Le WWF encourage la Métropole Aix-Marseille-Provence à

- Renforcer dans sa stratégie, les actions relatives au développement du réemploi
- Renforcer son efficacité quant à la gestion des déchets, y compris en conditions exceptionnelles
- Être vigilante quant à l'usage de solutions technologiques dont le bilan environnemental est encore incertain





Martine VASSAL
Présidente de la Métropole



Pourquoi la Métropole Aix-Marseille-Provence a-t-elle choisi de se doter d'une stratégie de lutte contre la pollution plastique ?

La pollution plastique ravage la nature et les océans du monde entier au point que plus de 700 espèces marines se trouvent menacées. En Méditerranée, ce sont plus de 600 000 tonnes de plastiques qui sont déversées chaque année, dont 11 200 tonnes depuis la France, faisant de la mer Méditerranée la mer d'Europe la plus touchée par la pollution plastique. Les conséquences de cette pollution sur la faune et la flore marines sont déjà visibles. Les microplastiques deviennent omniprésents dans notre vie quotidienne et posent ainsi de sérieuses interrogations quant à leur impact sur la santé humaine.

Je souhaite que la préservation des ressources naturelles et de la qualité des milieux marins soit une priorité. Nous voulons une mer vivante et mieux préservée. Je veux lutter avec force contre les rejets polluants en mer et notamment les pollutions plastiques. Dans ce contexte, dès mon arrivée à la tête de la Métropole, j'ai souhaité faire entrer l'institution de plain-pied dans cette lutte contre les déchets plastiques. Symbole de ma détermination, j'ai exigé la suppression des bouteilles et des verres en plastique de toutes les réunions et j'ai surtout engagé un travail avec le WWF visant la réduction des déchets plastiques en mer à horizon 2025, acté par délibération le 24 octobre 2019.

Initiée dès mon élection à la tête de la Métropole en mettant en œuvre un Agenda environnemental conjoint avec le Département des Bouches-du-Rhône, cette démarche vertueuse est une priorité pour réussir la transition écologique de notre territoire bordé de 255 kilomètres de côtes. Aix-Marseille-Provence, l'une des plus vastes métropoles de la mer Méditerranée, se doit de montrer l'exemple et de progresser rapidement pour contrer cette menace grandissante. Les déchets marins sont l'affaire de tous !

Quels sont les éléments clés de votre stratégie ?

Un diagnostic territorial a été posé en lien avec nos services. Sur la base de ce document, nous avons tracé notre feuille de route. Six axes stratégiques ont été définis suivant les recommandations du WWF : réduire la consommation de plastique à usage unique relevant de

la collectivité, prévenir les déchets par la réduction à la source et le réemploi, favoriser la consommation de l'eau du robinet sur le territoire, préserver le cycle de l'eau de la pollution plastique, améliorer la collecte et le recyclage des déchets plastiques, réduire la pollution plastique existante localement.

Je souhaite également limiter l'utilisation de plastique à usage unique pour le ravitaillement des participants à des grands événements. À cet égard, une expérimentation est en cours sur le territoire Marseille Provence. Je veux promouvoir les alternatives existantes, reposant notamment sur l'accès à l'eau potable pour tous : je compte, ainsi, développer l'installation de fontaines d'eau potables en ville. J'entends informer et mobiliser les citoyens pour continuer à consommer de l'eau et autres boissons tout en réduisant leur empreinte écologique.

Ce plan « Réduction des déchets en mer » implique une série d'actions à tous les niveaux. Ces mesures vont de la limitation de l'achat des objets en plastique à usage unique sur l'ensemble de nos sites à l'incitation pour nos acheteurs d'intégrer des clauses zéro plastique en passant par le développement de corbeilles et avaloirs connectés, le piégeage des macrodéchets ou encore l'accompagnement des commerçants de bords de plages pour l'usage de contenants réutilisables. Cette multiplicité de préconisations s'inscrit entièrement dans une volonté d'œuvrer en faveur de l'environnement, au service des citoyens.

Quelles sont les prochaines étapes ?

L'enjeu environnemental est la colonne vertébrale de toutes nos politiques publiques. Et c'est la priorité de mon mandat. Aujourd'hui, après avoir adopté notre plan climat métropolitain et le plan de prévention des déchets ménagers, nous travaillons à un deuxième volet de notre agenda environnemental pour aller encore plus loin et tenter d'inverser la tendance. Le plan d'action « Réduction des déchets en mer » sera soumis au vote au mois de mai prochain. Notre territoire à risques doit devenir un territoire de référence !

COLLECTIVITÉ DE CORSE CULLETTIVITÀ DI CORSICA



PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

Reconnue par la loi comme une véritable « Île-montagne » au cœur de la Méditerranée, la Corse a une superficie de 8722 km dont 402 000 hectares de parcs environnementaux et de réserves naturelles préservés. Sa situation insulaire, dans le point chaud de biodiversité de la Méditerranée, a permis à une biodiversité exceptionnelle de s'y installer. Instaurée le 1^{er} janvier 2018, la Collectivité de Corse, collectivité à statut particulier issue de la fusion entre la Collectivité Territoriale de Corse et les deux Conseils départementaux, exerce des compétences étendues au service du développement de l'île.

www.isula.corsica



339 000 hab.



360 communes



8 722 km²

► État d'avancement

Engagement
aux côtés du WWF

Décembre 2019

Délibération
sur la stratégie

Juillet 2021

Délibération
sur le plan d'action

Fin 2022

🏆 Le WWF tient à saluer

- La volonté de placer la Corse au centre de la Méditerranée dans la lutte contre la pollution plastique
- La consultation des acteurs du territoire, prévue au printemps 2022, pour nourrir le plan d'action
- Le dispositif de coordination de la démarche, confié à la Direction de la Stratégie et de l'Innovation

👍 Le WWF encourage la Collectivité de Corse à

- Délibérer sur son plan d'action d'ici la fin d'année 2022
- Veiller à l'engagement des Agences et Offices du territoire, notamment pour garantir une gestion efficace des déchets
- Être vigilante quant à l'usage de solutions qui pérenniseraient la consommation d'eau en bouteille plastique au détriment de l'eau du robinet et des solutions de réemploi sans plastique

CONTACTS :

Vanina CASTOLA, Direction de la Stratégie et de l'Innovation - vanina.castola@isula.corsica

Olivier FRANCESCHI, Direction de la Stratégie et de l'Innovation - olivier.franceschi@isula.corsica





Gilles SIMEONI
Président du Conseil exécutif

Pourquoi la Collectivité de Corse a-t-elle choisi de se doter d'une stratégie de lutte contre la pollution plastique ?

La Méditerranée est un joyau en matière de biodiversité. Alors qu'elle représente moins de 1% de la surface océanique, elle est une des mers les plus riches au monde en matière de diversité biologique.

Mais elle est aussi une des zones les plus polluées au monde, avec près de 600 000 tonnes de plastique qui y sont déversées chaque année.

Depuis son arrivée aux responsabilités, le Conseil exécutif de Corse a fait de la lutte contre le réchauffement climatique, la défense de la terre et la protection de l'environnement et de la biodiversité, des priorités absolues dans la conception et l'élaboration des politiques publiques mises en œuvre par la Collectivité de Corse.

Face à ces défis majeurs, les territoires insulaires ont en effet un rôle capital à jouer.

Ce rôle a été réaffirmé par le vote de la délibération n°19/459 AC du 19 décembre 2019 de l'Assemblée de Corse déclarant « l'urgence climatique et écologique ».

Dans le cadre du futur partenariat entre la Collectivité de Corse et WWF France, la Collectivité de Corse a élaboré un plan d'actions 2022-2024 relatif à la stratégie « Territoires zéro pollution plastique », plan en cours de finalisation. Les quatre orientations stratégiques qui encadreront ce futur plan d'actions, consacrées dans la délibération du 28 juillet 2021, sont les suivantes :

- Tendre vers l'exemplarité en matière de lutte contre les pollutions plastiques, au sein de l'Institution comme dans les actions déployées sur le territoire, afin de réduire la pollution plastique à la source.
- Élaborer une stratégie partagée avec les acteurs institutionnels, économiques et associatifs insulaires, favorisant l'émergence d'actions ou de projets innovants, prioritairement orientés vers la réduction à la source des déchets par l'amélioration de la collecte.
- Engager l'ensemble des parties prenantes et les citoyens dans la démarche, notamment par le biais d'une communication et d'une sensibilisation renforcées afin de réduire la pollution existante.
- Permettre une meilleure gestion du plastique sur le territoire, à destination des citoyens mais également tournée vers l'extérieur, avec la volonté de faire de la Corse un territoire pionnier dans la lutte contre la pollution plastique en Méditerranée.

Dans le droit fil de son engagement en faveur de la protection de l'environnement et de la biodiversité, la Collectivité de Corse entend concrétiser sa démarche volontariste pour faire de la Corse un territoire zéro pollution plastique.



Cela se traduit par la définition d'un plan d'actions « Territoires zéro pollution plastique », dont l'objectif est de réduire au maximum sa consommation, et réemployer cette matière afin de donner une deuxième vie aux produits plastiques, de créer une véritable filière de recyclage génératrice d'emplois, et à terme d'économiser les énergies fossiles et diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

Les mesures retenues s'articulent autour de 6 grands axes prioritaires, définis sur la base des propositions du WWF :

- Axe 1 : Réduire (limiter) la consommation de produits plastiques à usage unique par la Collectivité de Corse
- Axe 2 : Prévenir la production de déchets par la réduction à la source et le réemploi
- Axe 3 : Préserver le cycle de l'eau de la pollution plastique
- Axe 4 : Améliorer la collecte, le recyclage et la valorisation des déchets plastiques
- Axe 5 : Réduire la pollution plastique existante localement
- Axe 6 : Favoriser la coopération transfrontalière. Cet axe intègre la prise en compte de la dimension de coopération transfrontalière et le développement de partenariats ad hoc à mobiliser. Il symbolise l'ambition de développer la dimension insulaire et son rayonnement en Méditerranée.

Sur la méthode, le Conseil exécutif de Corse souhaite que l'ensemble des forces vives du territoire puissent être associés à la construction du plan, condition indispensable à sa réussite.

À titre d'exemple, la prochaine étape consistera à présenter le projet à la Chambre des territoires afin de consulter les établissements publics de coopération intercommunale et les communes de l'île sur les mesures et actions proposées. Une consultation des représentants de la jeunesse, à travers l'Assemblea di a Ghjuventù (Assemblée des jeunes), apparaît tout aussi indispensable.

Pour atteindre l'objectif zéro pollution plastique à l'échelle du territoire tout entier, et non seulement à l'échelle de l'administration, la Collectivité de Corse souhaite donc engager à ses côtés les acteurs institutionnels, économiques, sociaux de l'île, et plus largement l'ensemble de la société civile.

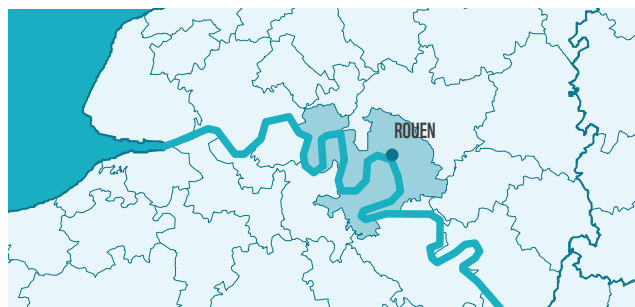
Pour les générations d'aujourd'hui et pour celles de demain !

Per e generazioni d'oghje, è per quelle chi so à vene !

MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE



métropole
ROUEN NORMANDIE



PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

45 de ses 71 communes sont des « petites » communes de moins de 4 500 habitants. Située en zone estuarienne de la Seine, entre Paris et Le Havre, entre fleuve et forêts, zones d'activités dynamiques et espaces naturels, la Métropole Rouen Normandie est forte d'une identité à la fois urbaine et rurale.

www.metropole-rouen-normandie.fr



499 000 hab.



71 communes



664 km²

CONTACT : Léa MAGOT, Direction de l'accompagnement des changements de la transition écologique
lea.magot@metropole-rouen-normandie.fr

► État d'avancement

Engagement
aux côtés du WWF

Décembre 2020

Délibération
sur la stratégie

>>

Délibération
sur le plan d'action

Mars 2022

🏆 Le WWF tient à saluer

- La prise en compte du fleuve Seine comme enjeu structurant de la stratégie
- Le soutien prévu aux communes, pour réduire l'usage de plastique dans les cantines du territoire
- Le dispositif de coordination de la démarche, avec notamment le recrutement d'une personne dédiée

👍 Le WWF encourage la Métropole Rouen Normandie à

- Respecter le calendrier de mise en œuvre du plan d'action délibéré le 21 mars 2022
- Faire de l'Armada 2023, un catalyseur et une vitrine pour le développement du réemploi sur le territoire
- Identifier les conditions de succès du captage des macro-déchets aux exutoires par des filets et partager les retours d'expérience





**Nicolas
MAYER-ROSSIGNOL**
Président de la Métropole,
maire de Rouen

Pourquoi la Métropole Rouen Normandie a-t-elle choisi de se doter d'une stratégie de lutte contre la pollution plastique ?

Nous souhaitons faire de la Métropole Rouen Normandie un territoire pionnier de la transition écologique en France.

Dès 2017, la Métropole Rouen Normandie a initié la COP21 aux côtés de l'ADEME et du WWF France pour poursuivre et accélérer la transition écologique à l'échelle territoriale. Cette initiative vise à atteindre les objectifs de limitation du réchauffement climatique, par la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire. Le 17 décembre 2018 la Métropole a poursuivi cet engagement par l'élaboration du Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), entérinant sa volonté de prévenir et de réduire ces déchets. C'est ensuite à travers son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et son Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Écologique (PACTE), adopté en 2019, que la Métropole s'est engagée à répondre durablement aux multiples enjeux environnementaux auxquels elle est confrontée.

Parmi ces enjeux, le constat de l'accroissement de la pollution plastique à toutes les échelles est alarmant. Des volumes importants de déchets macro plastiques sont jetés sur l'espace public (mégots, emballages de la restauration à emporter, bouteilles plastiques, etc.), polluant inévitablement l'estuaire de la Seine, les océans et contribuant à la propagation de microplastiques dans les milieux naturels. L'enjeu est d'autant plus important sur le territoire de la Métropole où 70 % des communes sont traversées par la Seine ou l'un de ses affluents.

Dans la continuité des engagements pris par la signature des chartes « Rivières et fleuves sans plastique, océan protégé » de la Fondation Tara Océan, et « Cantine sans plastique », la Métropole a approuvé en décembre 2020 l'élaboration d'un plan d'action « Métropole, vers un territoire zéro pollution plastique ». Face à ces défis majeurs du siècle, nous sommes puissamment mobilisés.

Quels sont les éléments clés de votre stratégie ?

La Métropole a travaillé un plan d'action global et pluriannuel, adopté à l'unanimité par délibération du Conseil métropolitain en date du 21 mars 2022. Les 11 objectifs stratégiques et 31 actions de ce plan suivent deux lignes directrices : la volonté de fédérer et de mobiliser tous les acteurs du territoire, et celle d'accompagner les changements pour réduire les déchets à la source et sortir du « tout-jetable ». La méthode est essentielle : il faut travailler en équipe avec les acteurs locaux.



C'est dans cet objectif que sont déployées des expérimentations de substitutions pour offrir des solutions locales aux différents acteurs, notamment de la restauration collective et à emporter ou encore aux organisateurs d'événements.

Un dispositif d'incitations aux changements de pratiques est également prévu et s'appuiera sur un plan de communication ambitieux, pour allier les engagements sur le fond et sur la forme. L'éducation à l'environnement, pour développer l'accès aux connaissances tout en favorisant le passage à l'acte – et donc le changement des comportements – sera également un axe fort de la démarche.

Quelles sont les prochaines étapes ?

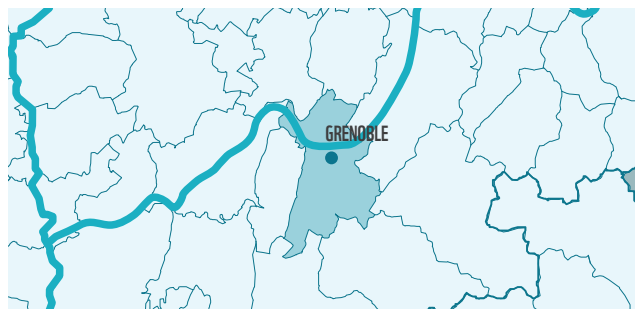
Le plan comporte de nombreuses actions déjà engagées dès 2020. Parmi elles : l'installation inédite de filets de captation de déchets aux exutoires des réseaux d'eaux pluviales en rivière et en Seine, l'expérimentation du projet de labélisation d'éco-commerçants « Mon propre Quartier », ou encore la massification des points d'apport volontaires des déchets recyclables et la lutte contre les dépôts sauvages.

La démarche de « Métropole zéro pollution plastique » s'apprête prochainement à relever des défis de taille. Parmi eux, l'accompagnement des organisateurs de la prochaine édition de l'ARMADA 2023, engagée pour la protection des océans. L'événement international, en bord de Seine, attire en effet plusieurs millions de visiteurs et est susceptible de générer des déchets. Un appel à projet pour développer la consigne et le lavage des contenants alimentaires, qui représente aujourd'hui entre 50 et 88 % de la pollution plastique marine, est d'ores et déjà lancé à cet effet.

De grandes opérations de mobilisation des citoyens autour de ramassages de déchets seront également organisées, à l'occasion de la journée mondiale des océans, mais également toute l'année au travers d'un programme d'événements en partenariat avec de nombreux acteurs (dont les communes) pour sensibiliser et favoriser les bonnes pratiques.

La réduction des déchets est l'affaire de tous. Mobilisons-nous, dans les actes !

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE



PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

Grenoble Alpes Métropole rassemble 49 communes rurales, urbaines, de plaine ou de montagne. Au cœur d'un territoire unique, des vallées du Drac, de l'Isère et de la Romanche, entourée de 4 massifs (Vercors, Chartreuse, Belledonne et Taillefer), elle présente un subtil équilibre entre un environnement naturel préservé et un centre urbain développé. La région grenobloise est depuis 150 ans une terre d'excellence et d'innovation.

www.grenoblealpesmetropole.fr


450 000 hab.


49 communes


550 km²

► État d'avancement

Engagement
aux côtés du WWF

Juin 2021

Délibération
sur la stratégie

>>

Délibération
sur le plan d'action

Mars 2022

🏆 Le WWF tient à saluer

- La précision du plan d'action adopté le 25 mars 2022, incluant notamment le budget associé à chacun des axes stratégiques
- La priorité donnée à la réduction à la source et au développement du réemploi comme alternative au tout-jetable
- Les actions engagées et prévues pour identifier précisément la pollution plastique présente sur le territoire

👍 Le WWF encourage Grenoble Alpes Métropole à

- Poursuivre la réflexion engagée sur les indicateurs utiles au pilotage du plan d'action
- Faire de Capitale verte européenne 2022, un catalyseur et une vitrine de la démarche Zéro pollution plastique
- Constituer et partager ses retours d'expérience sur les actions de réduction à la source

CONTACT : Rachel DE SOUZA,
Direction Collecte et Traitement des Déchets
rachel.desouza@grenoblealpesmetropole.fr





Christophe FERRARI
Président de la Métropole



Pourquoi Grenoble Alpes Métropole a-t-elle choisi de se doter d'une stratégie de lutte contre la pollution plastique ?

L'ambition de notre collectivité, notamment à travers un engagement aux côtés du WWF, est à la fois de réduire durablement la pollution plastique sur le territoire, tout en ouvrant la voie à l'action d'autres collectivités vers le Zéro pollution plastique. Cette collaboration permet de poursuivre et d'amplifier les initiatives d'ores et déjà engagées par la Métropole et d'en programmer de nouvelles sur les 4 ans à venir. Ceci afin de réduire à la source la consommation de plastique mais aussi d'être exemplaire et d'engager l'ensemble du territoire par une dynamique impulsée et coordonnée par la Métropole, et enfin de sensibiliser sur les effets des microplastiques sur l'environnement et les risques sanitaires associés.

L'accompagnement de WWF a conduit à l'élaboration d'un plan d'action opérationnel et systémique structuré autour des 6 axes stratégiques et bâti en transversalité par les élus et les services métropolitains. Cet accompagnement a aussi permis d'expérimenter des solutions visant à améliorer la performance des actions de prévention et de monitoring, par exemple avec l'outil Litterati, et de partager des retours d'expérience avec 6 autres collectivités. Des retours qui nous serviront collectivement pour enrichir continuellement nos actions et leur suivi.

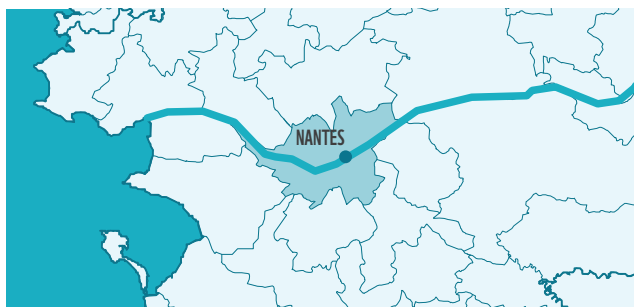
Quels sont les éléments clés de votre stratégie ?

La stratégie Zéro plastique proposée par la Métropole s'appuie tout d'abord sur des initiatives déjà existantes qu'il s'agit de compléter et d'amplifier. Elle s'inscrit en cohérence avec plusieurs engagements ambitieux de la collectivité, délibérés, visant à faire reculer drastiquement l'usage du plastique : tout d'abord par une commande publique et des achats responsables d'un point de vue social et environnemental, excluant le plastique à usage unique ; ensuite par un programme de prévention des déchets ménagers et assimilés, sur la période 2021-2026, qui prévoit de déployer des solutions alternatives aux emballages et objets à usage unique afin d'accompagner

les habitants et les acteurs du territoire vers le Zéro plastique. Comment ? En favorisant, en soutenant, y compris financièrement, l'émergence de projets de consigne de contenants réemployables, le développement de la vente en vrac, l'accompagnement des communes sur les alternatives aux barquettes dans les cantines, la mise à disposition par la Métropole et le renforcement d'un pack Éco-événement pour les associations et acteurs organisant des manifestations sur le territoire, le soutien et la mise en œuvre d'actions de sensibilisation aux alternatives aux textiles sanitaires ou à la consommation de l'eau du robinet. En complément, nous avons mis en place et poursuivons les initiatives visant à améliorer la collecte et le recyclage des déchets plastiques, y compris en luttant contre les dépôts sauvages et les pollutions des cours d'eau, par la pose de filets notamment pour piéger les déchets.

Quelles sont les prochaines étapes ?

L'année Capitale verte européenne est une opportunité d'amplifier et d'encourager la dynamique sur le territoire, en mobilisant les acteurs publics, le monde économique, la sphère associative, des acteurs sportifs et culturels et, bien sûr, les citoyens. C'est aussi une occasion de renforcer l'accompagnement et les initiatives vers le Zéro plastique, et, plus largement, vers la réduction des déchets et le réemploi. La Métropole grenobloise s'investit pleinement en la matière au cours de l'année 2022, tout en poursuivant la lutte contre les dépôts sauvages et les pollutions diffuses. Une lutte qui serait d'ailleurs largement facilitée et plus efficace si le législateur permettait à la Métropole de mettre en place une véritable police de l'environnement, au service de toutes les communes qui la composent.



PRÉSENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

Située à une cinquantaine de kilomètres de l'embouchure de la Loire, Nantes Métropole est un territoire dynamique qui bénéficie d'un climat océanique atlantique doux. À la fois carrefour et confluence, la Métropole est centralisée et structurée par la Loire qui lui confère une forte identité ligérienne. Cette convergence est accentuée par le réseau des affluents de la Loire, dont les vallées boisées entaillent les plateaux agricoles et urbanisés.

www.metropole.nantes.fr



656 000 hab.



24 communes



530 km²

► État d'avancement

Engagement
aux côtés du WWF

Août 2021

Délibération
sur la stratégie

Février 2022

Délibération
sur le plan d'action

Fin 2022

🏆 Le WWF tient à saluer

- Le copilotage de la démarche par les Directions Développement économique responsable et Animation de la Transition Écologique
- La priorité donnée à la réduction à la source et au développement du réemploi comme alternative au tout-jetable
- Les actions engagées et prévues de concertation des acteurs économiques du territoire, pour élaborer avec eux un plan d'action

👍 Le WWF encourage Nantes Métropole à

- Respecter le calendrier de mise en œuvre de la stratégie délibérée le 4 février 2022, notamment en délibérant sur son plan d'action d'ici la fin d'année 2022

CONTACT : Nathalie MÉNARD, Direction Animation de la Transition Écologique - nathalie.menard@nantesmetropole.fr





Johanna ROLLAND
Présidente de la Métropole,
maire de Nantes



Pourquoi Nantes Métropole a-t-elle choisi de se doter d'une stratégie de lutte contre la pollution plastique ?

Cette démarche s'inscrit dans l'ensemble des engagements pris par la Métropole pour inventer le modèle de développement dont nos villes ont besoin pour relever les grands défis qui sont devant nous, et notamment la transition climatique et sociale. Ce modèle, nous le voulons plus durable, plus responsable et plus respectueux de l'environnement, c'est pourquoi il est essentiel de lutter contre la pollution plastique dans le cadre d'une démarche territoriale métropolitaine, en visant évidemment une réduction à la source des plastiques.

Ce sujet, nous avons choisi d'en faire un des chantiers de la démarche « Reprise économique durable » lancée par la Métropole en 2020 pour accompagner la mutation du monde économique vers une réelle sobriété environnementale. En parallèle, plusieurs communes de notre Métropole, comme Nantes, ont signé la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » et la charte « Rivières et fleuves sans plastique », témoignant de notre engagement à lutter contre les pollutions plastiques. C'est dans ce contexte que WWF France s'est rapproché de Nantes Métropole pour proposer son accompagnement à la mise en œuvre opérationnelle de ces engagements, par l'élaboration d'une stratégie *Territoires zéro pollution plastique*. Nos échanges ont permis de nourrir l'ambition en s'appuyant sur les connaissances et les retours d'expériences de l'ONG et de mettre en valeur et partager cette démarche volontariste de notre territoire métropolitain.

Quels sont les éléments clés de votre stratégie ?

Dans une logique de sobriété, nous souhaitons naturellement mettre l'accent sur la réduction à la source de l'utilisation des produits plastiques à usage unique, mais pas uniquement. Il s'agit de faire évoluer de manière générale l'ensemble de nos modes de consommation ainsi que nos usages pour mieux sortir des habitudes du tout-jetable. Nous allons poursuivre et renforcer

les engagements pris dans le cadre de nos politiques publiques, que ce soit celles concernant le cycle de l'eau et la compétence GEMAPI, la gestion des déchets, la préservation de la biodiversité, l'économie circulaire, la santé, ou bien encore la commande publique. Au-delà des leviers propres à la collectivité, nous souhaitons aussi soutenir une réelle dynamique territoriale, en associant toujours plus étroitement les partenaires économiques et associatifs de la Métropole. Il s'agit de travailler collectivement pour informer, sensibiliser, imaginer et soutenir des solutions innovantes, dans le domaine du réemploi et de la valorisation des déchets notamment.

Enfin, il nous faut affiner notre connaissance de la pollution plastique à l'échelle de notre Métropole. Je pense notamment à notre bassin versant, structuré autour de la Loire et de ses principaux affluents que sont la Sèvre nantaise et l'Erdre. Il est essentiel de comprendre quels sont les flux de plastique pour mieux cibler et évaluer nos actions. Le financement du projet de recherche Plasti-nium de l'Université Gustave-Eiffel ainsi que la poursuite des travaux de recherches scientifiques sur le sujet du plastique font donc partie intégrante de notre stratégie métropolitaine Zéro plastique.

Quelles sont les prochaines étapes ?

Nous allons commencer par recenser l'ensemble des actions engagées, en tirer un premier bilan, identifier les enjeux locaux ainsi que proposer des axes futurs de travail, en cohérence avec l'ensemble des autres politiques publiques. Cela doit nous conduire, au second semestre 2022, à l'élaboration d'un plan d'action détaillant les mesures clés de la stratégie. Ce plan d'action, nous allons l'écrire avec nos différents partenaires, gestionnaires, associations et toutes les communes volontaires qui souhaiteront s'engager, afin de répondre au mieux aux besoins du territoire. La transversalité du sujet nécessite la mobilisation de tous avec un important travail d'animation et de coordination. Cette étape est nécessaire si l'on veut que la déclinaison concrète de notre stratégie soit utile, efficace et partagée.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE



PRÉSENTATION DE LA MÉTROPOLE

Le territoire de la Communauté urbaine de Dunkerque dispose d'une façade littorale de 40 km jalonnée d'espaces naturels et de plages favorisant une activité de loisirs et de tourisme importante. Exutoire du polder de Flandre et ayant des terres sous le niveau de plus haute mer, le territoire évacue les eaux par un réseau dense de canaux et fossés (wateringues) qui font de la gestion de l'eau un enjeu majeur.

www.communaute-urbaine-dunkerque.fr



196 000 hab.



17 communes



307 km²

CONTACTS :

Géraldine BIRE, Direction Réduction et Valorisation des Déchets - geraldine.bire@cu.d.fr

Laëtitia VERCRUYSSSE, Direction du Cycle de l'Eau - laetitia.vercruyssel@cu.d.fr

► État d'avancement



🏆 Le WWF tient à saluer

- Le travail accompli en sept mois de travail conjoint sur la démarche Zéro pollution plastique et la délibération prévue pour avril 2022
- Le lien explicite entre les enjeux liés à l'eau, en termes de consommation comme de préservation, et la pollution plastique
- La mobilisation du dispositif Éco-gagnant, notamment pour inciter à la consommation de l'eau du robinet

👍 Le WWF encourage la Communauté urbaine de Dunkerque à

- Poursuivre dans la démarche Zéro pollution plastique, au-delà de la délibération stratégique d'avril 2022, jusqu'à délibérer sur un plan d'action précis
- Engager et soutenir les communes littorales au-delà de la charte « Plages sans déchet plastique », dans la démarche pluie globale de la Communauté urbaine





Patrice VERGRIETE

Président de la Communauté urbaine, maire de Dunkerque

Pourquoi la Communauté urbaine de Dunkerque a-t-elle choisi de se doter d'une stratégie de lutte contre la pollution plastique ?

Fortement engagée dans la transition écologique du territoire, la Communauté urbaine de Dunkerque a engagé en 2021 une stratégie ambitieuse et innovante en faveur de la réduction et du tri des déchets comme de la gestion intégrée de l'eau. La collectivité mène par ailleurs et depuis plusieurs années de nombreuses actions en faveur de l'attractivité du territoire, notamment dans le domaine du tourisme. Son littoral et ses espaces naturels constituent en effet un atout très fort pour son dynamisme économique, touristique et culturel.

Les habitants du territoire sont régulièrement concertés et associés aux projets qui permettent la transformation durable de leurs lieux de vie. L'animation d'une démarche en faveur de la réduction de la pollution plastique constitue un enjeu majeur pour sensibiliser et mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire et améliorer le cadre de vie des habitants et résidents de passage. La signature de la charte « Plages sans déchet plastique », prévue au printemps 2022 par la Ville de Dunkerque, témoigne de cette volonté. La démarche Territoires zéro pollution plastique animée par la Communauté urbaine, permettra de construire une stratégie et d'animer une dynamique sur l'ensemble du territoire.

Quels sont les éléments clés de votre stratégie ?

L'engagement de la collectivité aux côtés du WWF, en août 2021, a permis d'amorcer un état des lieux des actions déjà engagées sur le territoire et d'identifier des premières pistes d'action autour des 6 axes stratégiques préconisés par le WWF. Sur cette base, nous travaillerons à construire, dans les prochains mois, une stratégie transversale fondée sur une réflexion menée avec les acteurs du territoire communautaire : organisateurs d'événements, commerçants, collectivités, etc. Ainsi, la Communauté urbaine de Dunkerque porte l'ambition d'accompagner l'ensemble des acteurs vers un changement de comportement plus vertueux.

Parmi les outils qui seront mobilisés pour ce faire : le dispositif « Éco-Gagnant », lancé en 2021 par la Communauté urbaine de Dunkerque, qui ambitionne d'offrir plus de pouvoir d'achat à chacun tout en protégeant notre environnement et dont l'une des composantes est l'incitation à consommer l'eau du robinet, permettra à la fois de consommer bon marché et de réduire à la source les déchets plastiques.

De la même façon, une politique ambitieuse en matière de gestion de l'eau est mise en œuvre depuis plusieurs



années, s'agissant aussi bien de la gestion de la ressource et de la préservation de notre littoral que de la gestion de notre assainissement et de la protection contre les inondations et la submersion marine. Une délibération cadre sur la thématique de l'eau sera présentée mi-2022 pour structurer et déployer des actions sur le mandat et au-delà. Cette délibération intégrera notamment des actions qui concourent aux objectifs relatifs à la lutte contre la pollution plastique comme l'incitation à la consommation d'eau potable, la collecte des macro-déchets, l'étude sur la présence et le traitement potentiels des microplastiques.

Plus généralement, l'objectif de réduction de la pollution plastique sera intégré à l'ensemble des politiques pilotées et animées par la collectivité, notamment : les États Généraux de l'Environnement, le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), la politique d'Économie circulaire et le Plan Air Climat Énergie Territorial (PACET).

Quelles sont les prochaines étapes ?

L'engagement de la collectivité vers l'objectif Zéro pollution plastique sera confirmé par une délibération cadre en avril 2022. Par la suite, la collectivité approfondira son diagnostic et mobilisera les acteurs du territoire pour coconstruire un programme d'action qui sera soumis au vote des élus communautaires à la fin de l'année 2022.

Différentes pistes seront notamment mises en chantier : innovations pour réduire l'usage du plastique à la source, meilleure gestion des flux pour préserver l'eau et la biodiversité, amélioration de la gestion des déchets, et mobilisation des partenaires. Une attention particulière sera également portée à l'exemplarité de la collectivité et un travail sera mené pour mieux mesurer la pollution plastique sur le territoire.

Sur le volet pédagogique, un espace grand public sur le « cycle de l'eau » ouvrira en 2022 afin de sensibiliser les usagers, les scolaires, les étudiants et les professionnels aux problématiques de l'eau dans son ensemble, y compris la pollution plastique. Des actions de sensibilisation à destination des habitants et vacanciers seront également menées dans les stations balnéaires du territoire durant l'été 2022, dans le cadre d'un village du futur.



**SÉLECTION D' ACTIONS
MISES EN ŒUVRE PAR LES
7 COLLECTIVITÉS ENGAGÉES,
autour des 6 axes stratégiques
recommandés par le WWF**





Des exemples d'actions menées par 7 collectivités engagées, pour inspirer votre plan d'action

En septembre 2020, le WWF publiait le guide « Territoires zéro pollution plastique⁹ » pour présenter ses recommandations aux collectivités, en matière de lutte contre la pollution plastique. Ce sont ainsi 114 actions, organisées autour de 6 axes stratégiques, qui ont été référencées pour nourrir la réflexion des collectivités. Dans les pages suivantes, certaines de ces actions sont illustrées par des exemples concrets, parmi les actions prévues ou engagées par les 7 collectivités mobilisées dans une démarche Territoires zéro pollution plastique avec le soutien du WWF France. S'il est nécessaire d'illustrer les actions possibles de façon très concrète, pour démontrer l'intérêt et la faisabilité de celles-ci, il est également important de rappeler que de telles mesures doivent prendre leur place dans une stratégie d'ensemble. C'est le sens des axes stratégiques auxquels se rapporte chaque action. Ainsi les actions sont-elles présentées dans les pages suivantes par ordre de priorité : depuis la réduction à la source jusqu'à la gestion en aval des flux plastiques, en passant par la préservation et la consommation de l'eau du territoire, et ne prétendent pas à l'exhaustivité.

Attention aux fausses bonnes idées

Parmi les objectifs incontournables d'une stratégie de lutte contre la pollution plastique : l'identification d'alternatives aux plastiques à usage unique. Sur ce point, le WWF appelle les collectivités à être vigilantes quant aux fausses bonnes idées que constituent les produits dits en « bioplastiques » jetables qui contribueraient indirectement à maintenir un modèle de consommation fondé sur le tout-jetable et qui ne sont pas nécessairement moins impactants pour l'environnement et la santé que les plastiques auxquels ils se substituent³². Il en va de même des solutions technologiques visant à évaluer ou optimiser la gestion de flux, dont le bilan environnemental global doit être interrogé. Enfin, bien qu'il soit pertinent et légitime pour les collectivités d'appeler à l'engagement des citoyens pour une bonne gestion des déchets et dans une moindre mesure ramasser ceux qui se trouvent au sol, il est crucial ne pas surresponsabiliser ces derniers par rapport aux metteurs en marché et à la collectivité elle-même, au risque de freiner l'émergence de solutions alternatives au tout-jetable et de voir se développer des phénomènes de réactances au sein de la population. La collectivité doit ainsi chercher à engager les acteurs selon leur juste responsabilité, étant entendu que la responsabilité de la pollution plastique est à rechercher avant tout en amont de la chaîne de valeur du plastique, chez les producteurs et metteurs en marché.

Avertissement au lecteur : Les actions présentées dans les pages suivantes ne sont pas nécessairement représentatives des priorités définies par les collectivités au travers de leur stratégie. Ces stratégies ainsi que l'état d'avancement de chacune des collectivités est indiqué dans les pages précédentes dédiées aux collectivités, où vous trouverez également un contact, pour toute question sur la démarche engagée par la collectivité ou les actions mentionnées dans les pages suivantes.

DÉPLASTIFIER LA COMMANDE PUBLIQUE TERRITORIALE



La commande publique est un levier d'action majeur de la collectivité et l'exemplarité un préalable indispensable à toute démarche visant à engager les acteurs du territoire aux côtés de la collectivité vers un objectif conjoint ; *a fortiori* lorsque celui-ci implique d'imposer de nouvelles contraintes à ces acteurs.

CANTINE SANS PLASTIQUE

Accompagner les cantines et la restauration collective sans plastique

La **Métropole Rouen Normandie** prévoit d'accompagner les démarches des communes volontaires, de développer des outils pédagogiques visant les acteurs et les scolaires, de rechercher des solutions techniques adaptées avec les offreurs de solution locaux et de mobiliser les acteurs de la restauration collective « privée » à partir des retours d'expérience acquis ; par délibération du Conseil métropolitain en date du 21 mars 2022.

CLAUSES DES MARCHÉS PUBLICS



Intégrer le critère plastique dans le SPASER

La **Métropole Aix-Marseille-Provence** prévoit de « Réduire la pollution plastique : prévenir, réutiliser, recycler » en supprimant l'achat des objets en plastique à usage unique sur l'ensemble des sites de la Métropole dès 2022 et en réduisant la production et la consommation d'emballages en plastique dans les contrats publics ; suivant l'objectif 13 de son Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER).

ÉVOLUTION DES PRATIQUES MÉTIERS

Accompagner les acheteurs par une formation et des outils spécifiques aux enjeux plastiques

La **Métropole Nice Côte d'Azur** développe des outils (veille technique et réglementaire, espace ressources, sourcing) et met en place des ateliers de sensibilisation et de formation des acheteurs de la Métropole et des communes membres pour réduire les plastiques dans la commande publique ; comme « l'atelier Zéro déchet plastique dans ma commune » coorganisé avec l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARBE PACA) qui s'est tenu le 13 octobre 2020³⁰.

Rappel des recommandations du WWF

Mesure 1 : Limiter la consommation de produits plastiques à usage unique dans la commande publique

Mesure 2 : Passer à une restauration collective sans plastique, scolaire et au-delà

Mesure 3 : Limiter la consommation de produits plastiques à usage unique sur les sites de la collectivité

FAVORISER LA SORTIE DU TOUT-JETABLE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE



Dans les cas où il n'est pas envisageable de renoncer à l'usage d'un produit jetable, une solution de substitution est nécessaire. Il peut être pertinent alors d'opter pour une solution de réemploi, afin d'éviter de substituer un produit jetable à un autre.

MANIFESTATIONS EXEMPLAIRES

Engager et soutenir les organisateurs d'événements pour limiter les rejets plastiques

La Métropole Rouen Normandie prévoit, au titre de la démarche d'exemplarité de l'administration, de favoriser davantage l'utilisation de contenants lavables et réutilisables, ou à défaut de contenants compostables, lors d'événements organisés avec le concours de la Métropole et de renforcer le dispositif existant d'accompagnement des éco-manifestations, notamment l'accompagnement des grands événements d'envergure nationale tels que l'Armada ; par délibération du Conseil métropolitain en date du 21 mars 2022.

PRÉVENTION DES DÉCHETS



Favoriser le développement du réemploi via le PLPDMA

Grenoble Alpes Métropole prévoit d'engager l'ensemble des acteurs (économiques, citoyens, établissements publics...) vers les solutions alternatives aux emballages et aux objets à usage unique, de favoriser l'émergence de projets de consigne d'emballages, d'accompagner le développement de la vente en vrac et à emporter avec contenants réemployables et de promouvoir les produits peu générateurs de déchets d'emballage ; suivant son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2021-2026 (PLPDMA 21-26) délibéré en Conseil métropolitain le 25 mars 2022.

RÉEMPLOI DES EMBALLAGES

Développer et soutenir le réemploi des emballages sur le territoire

Le Réseau Consigne recommande d'introduire le réemploi dans la commande publique, de développer des projets de réemploi sur son territoire et d'informer, former et sensibiliser le grand-public et les professionnels ; dans son guide « Collectivités locales : quels leviers d'action pour développer le réemploi des emballages ? »²⁰ publié en mars 2022.

Rappel des recommandations du WWF

Mesure 1 : Engager et accompagner les citoyens vers la réduction à la source

Mesure 2 : Favoriser le développement de solutions alternatives au tout-jetable

Mesure 3 : Limiter la distribution et la diffusion de produits plastiques à usage unique sur le territoire

FAVORISER LA CONSOMMATION DE L'EAU DU ROBINET SUR LE TERRITOIRE



Les collectivités, au travers de la compétence de distribution d'eau potable des communes, disposent des leviers d'action et de la légitimité nécessaires pour favoriser la consommation d'eau du robinet sur le territoire et ainsi limiter la consommation de bouteilles plastiques.

DANS L'ESPACE PUBLIC



Installer des fontaines dans l'espace public

Nantes Métropole installe des fontaines dans l'espace public : 6 nouveaux points d'eau potable ont été installés à l'été 2021 aux abords de la cité des Ducs et 27 nouvelles fontaines devraient avoir été installées à l'issue du premier trimestre 2022 selon des implantations choisies pour favoriser une bonne répartition sur le territoire, mais aussi la proximité des lieux de pratiques sportives libres. La mise en œuvre de cette action est assurée par le Service ouvrage d'art de Nantes Métropole.

DANS LES FOYERS

Incitation à la consommation d'eau du robinet pour réduire l'usage de bouteilles plastiques

La Communauté urbaine de Dunkerque prévoit d'inciter les habitants à consommer de l'eau du robinet pour réduire leurs factures et le volume de leurs déchets plastiques, via le dispositif Éco-Gagnant lancé en 2021, qui vise à offrir plus de pouvoir d'achat aux citoyens tout en protégeant davantage l'environnement ; une stratégie « gagnant-gagnant » d'un point de vue économique et écologique³¹.

DANS LES MANIFESTATIONS

Engager et soutenir les organisateurs d'événements pour réduire l'usage de bouteilles plastiques

Grenoble Alpes Métropole prévoit de mettre à disposition des organisateurs un pack éco-événement, de former les organisateurs pour favoriser l'utilisation de gourdes, gobelets réutilisables, pichets et rampes à eau et d'élaborer une carte des Établissements Recevant du Public (ERP) assurant la mise à disposition de points d'eau ; par délibération du Conseil métropolitain en date du 25 mars 2022.

Rappel des recommandations du WWF

Mesure 1 : Garantir la bonne qualité de l'eau du robinet et inciter à sa consommation

Mesure 2 : Développer le maillage des points d'accès à l'eau sur le territoire

Mesure 3 : Favoriser l'usage de contenants réemployables par la population

PRÉSERVER LE CYCLE DE L'EAU DE LA POLLUTION PLASTIQUE



Les infrastructures de gestion des eaux (usées et pluviales) et les milieux aquatiques sont d'importantes zones de transfert et de dégradation des plastiques. Or, une fois dans les milieux naturels, les plastiques sont difficiles - voire impossibles - à capter. Il est donc essentiel d'agir en amont pour préserver les masses d'eau du territoire.

COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

Penser l'action au-delà des frontières administratives du territoire

La Collectivité de Corse ambitionne de jouer un rôle central dans la lutte contre la pollution plastique en Méditerranée grâce à la coopération transfrontalière, axe 6 de sa stratégie, dont les trois mesures clés sont un benchmarking transfrontalier, la coopération institutionnelle et la création d'un Observatoire Méditerranéen de la Lutte contre la Pollution Plastique (OMLPP) ; stratégie entérinée par délibération de l'Assemblée de Corse en date du 28 juillet 2021.

FILETS AUX EXUTOIRES



Expérimenter la pose de filets aux exutoires pour capter les rejets plastiques

La Métropole Rouen Normandie déploie des filets à macro et micro déchets - suite à l'expérimentation concluante menée en 2020 à Malaunay - et étudie le captage des déchets dans le cadre de l'amélioration de la performance des systèmes d'assainissement (déversoirs d'orage, station d'épuration...) ; action entérinée par délibération du Conseil métropolitain en date du 21 mars 2022.

EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

Accompagner l'évolution des pratiques métier des agents de la collectivité

Grenoble Alpes Métropole prévoit de sensibiliser les agents des communes sur le risque de transfert des pollutions au milieu naturel et la non utilisation de l'eau pour le nettoyage des voiries et places de marché et de soutenir les communes souhaitant s'engager dans les dispositifs de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) mégots, en s'appuyant sur les retours d'expérience de la Ville de Grenoble ; par délibération du Conseil métropolitain en date du 25 mars 2022.

Rappel des recommandations du WWF

Mesure 1 : Limiter le risque d'entrée des plastiques dans les réseaux d'eau

Mesure 2 : Limiter le risque de transfert des plastiques présents dans les réseaux d'eau vers les milieux naturels

Mesure 3 : Lutter contre l'abandon de mégots



AMÉLIORER LA COLLECTE ET LE RECYCLAGE DES DÉCHETS PLASTIQUES



La défaillance des systèmes de gestion des déchets est la seconde cause de pollution plastique, derrière la consommation massive de produits plastiques. Pour réduire le risque de rejets plastiques dans les milieux naturels des produits en fin de vie, il est primordial de veiller à la performance des dispositifs depuis la collecte jusqu'au traitement final.

SENSIBILISATION PAR LE SURCYCLAGE

Surcycler les textiles professionnels

La **Communauté urbaine de Dunkerque** a engagé une action de surcyclage des vêtements de travail usagés des agents en goodies textiles, par les structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) pour réduire les achats sources de plastique par la collectivité (goodies, emballages...) et sensibiliser les usagers à la nécessité de la réduction à la source des déchets.

EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

Améliorer les performances de collecte et de tri sélectifs

Grenoble Alpes Métropole prévoit d'améliorer la collecte sélective des déchets plastiques, en sensibilisant et formant les agents de collecte et les agents communaux sur l'optimisation du tri et de la collecte sur l'espace public et en expérimentant la tarification incitative et le refus de collecte ; par délibération du Conseil métropolitain en date du 25 mars 2022.

ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT



Collecter les mégots de cigarettes

La **Métropole Rouen Normandie** prévoit d'étendre le dispositif « Mon propre quartier », expérimenté en 2021 dans un quartier du centre-ville de Rouen. Dispositif de labélisation visant notamment à lutter contre les dépôts sauvages en mobilisant les riverains, les commerçants et leurs clients pour qu'ils fassent évoluer leurs comportements. « Mon propre quartier » sera étendu dans les prochaines années à 6 quartiers sur les quais de Seine et autour du quartier de l'expérimentation ; par délibération du Conseil métropolitain en date du 21 mars 2022.

Rappel des recommandations du WWF

Mesure 1 : Améliorer la collecte des déchets plastiques par la collectivité

Mesure 2 : Améliorer la collecte des déchets plastiques par les acteurs du territoire

Mesure 3 : Améliorer la gestion des déchets plastiques post-collecte

RÉDUIRE LA POLLUTION PLASTIQUE EXISTANTE, LOCALEMENT



Les actions de captage des plastiques dans les milieux naturels ne constituent pas, en elles-mêmes, une solution à la pollution plastique ; car elles sont en aval du problème. En revanche, elles ont pour intérêt de sensibiliser les populations aux enjeux soulevés par la pollution plastique et de collecter des données utiles au pilotage de la stratégie.

SOUTIEN À LA RECHERCHE

Soutenir les efforts de recherche pour informer les politiques publiques

Nantes Métropole finance le projet de recherche Plasti-nium (2021-2025) qui ambitionne d'étudier la pollution plastique de la ville jusqu'à la mer et de créer une dynamique transverse et interdisciplinaire sur cette thématique au sein de la Région des Pays de la Loire.

RAMASSAGE DES DÉCHETS DIFFUS



DIAGNOSTIC DE LA POLLUTION PLASTIQUE

Quantifier, qualifier et géolocaliser la pollution plastique existante

Grenoble Alpes Métropole a mené avec le WWF France un projet pilote visant à caractériser la part de plastique dans les déchets diffus présents sur le territoire. Ce projet pilote est présenté dans la partie suivante du présent guide.

Soutenir le ramassage des déchets diffus dans les espaces naturels

Sur le territoire de la **Communauté urbaine de Dunkerque**, le Syndicat Intercommunal des Dunes de Flandre (SIDF) a initié en 2018 la mise en place de bacs à marée sur les plages de 4 communes du front de mer, dont Dunkerque. Ces bacs à marée, à présent au nombre de 21, reçoivent les déchets diffus ramassés par les promeneurs après que la marée les a (re)déposés sur la plage. Ces bacs sont vidés mensuellement par le Syndicat.

Rappel des recommandations du WWF

Mesure 1 : Renforcer les actions de propreté pour limiter la diffusion des déchets plastiques

Mesure 2 : Soutenir les actions de nettoyage des milieux naturels

Mesure 3 : Expérimenter des solutions de captage des plastiques diffus dans les milieux naturels

9 ÉTAPES
pour mettre un terme
à la pollution plastique
sur votre territoire



Les recommandations méthodologiques du WWF pour des Territoires zéro pollution plastique

Dans cette partie, le WWF France souhaite partager les enseignements tirés du travail conjoint mené sur trois ans avec les 7 collectivités engagées dans la démarche Territoires zéro pollution plastique.

Les recommandations qui en découlent rappellent les étapes d'ores et déjà suivies par les collectivités pour l'élaboration et l'animation de plans d'action pluriannuels sur d'autres enjeux tels que la prévention et la gestion des déchets, par exemple, complétées des principaux facteurs de succès d'une démarche territoriale Zéro pollution plastique.

Vous trouverez ainsi dans les pages suivantes des recommandations méthodologiques présentées en 9 étapes, depuis l'engagement initial de la collectivité jusqu'à la valorisation des résultats suite à la mise en œuvre du plan d'action, à savoir :

Définir l'ambition de votre collectivité face à la pollution plastique

- Adopter une vision systémique de la pollution plastique
- Définir l'ambition de la collectivité et les grandes orientations de sa stratégie
- Entériner et faire connaître les engagements pris pour faciliter la mobilisation

Élaborer un plan d'action pluriannuel à la hauteur des enjeux

- Mettre en place un dispositif d'animation de la démarche
- Coconstruire un plan d'action précis avec les services et les acteurs du territoire
- Entériner le plan d'action et prévoir sa mise à jour annuelle

Mettre en œuvre les actions, évaluer et partager les résultats

- Affiner le diagnostic territorial plastique initial
- Mettre en œuvre le plan d'action et évaluer les résultats
- Partager les retours d'expérience pour contribuer à l'engagement de nouvelles collectivités

Quels engagements pris par les élus ?

Que dit la réglementation ?

Quelle pollution plastique sur le territoire ?

Quels enjeux associés à la pollution plastique sur le territoire ?

Quels acteurs associer à l'élaboration de la stratégie ?

Quels opportunités et catalyseurs possibles pour la démarche ?

Quels leviers d'action mobiliser ?

Quelles actions utiles déjà engagées ?



DÉFINIR L'AMBITION DE VOTRE COLLECTIVITÉ FACE À LA POLLUTION PLASTIQUE

1. Adopter une vision systémique de la pollution plastique

La pollution plastique est un problème global et systémique, soulevant des enjeux environnementaux, sanitaires et économiques qui s'exprimeront de façon différente d'un territoire à l'autre. Pour être pertinente et efficace dans son action, la collectivité doit tenir compte de cette complexité. Cela peut commencer par se représenter la transition nécessaire à l'échelle du territoire, dans le temps long, pour aboutir à un modèle de consommation plus sobre en plastique et limitant significativement les rejets dans les milieux naturels, à l'échelle du territoire. Cette vision de la transition, représentée de façon simplifiée sur la page ci-contre, est à affiner et à adapter aux spécificités territoriales.

2. Définir l'ambition de la collectivité et les grandes orientations de sa stratégie

Pour réduire significativement et durablement la pollution plastique sur son territoire, la collectivité doit définir son ambition. Pour une action à la hauteur des enjeux et de l'urgence que constitue la pollution plastique, il est nécessaire de :

- Fonder sa stratégie sur une compréhension précise des causes de la pollution plastique et des enjeux qui y sont associés, à l'échelle globale et locale
- Tenir compte du fait que le territoire de la collectivité est à la fois source, zone de transit et exutoire d'un flux plastique produit et circulant indépendamment de ses frontières administratives
- Donner la priorité à la réduction à la source de la consommation de plastique et la sortie du tout-jetable
- Veiller au respect des obligations réglementaires en vigueur et aller au-delà
- Viser un changement à l'échelle du territoire, au-delà du strict périmètre d'action de la collectivité
- Systématiser l'intégration de « l'enjeu plastique » aux politiques publiques
- Mobiliser largement élus, services et parties prenantes de la collectivité pour coconstruire le plan d'action
- S'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue, basée sur des indicateurs d'impact

Pour nourrir votre réflexion quant à la stratégie de votre collectivité, nous vous invitons à consulter la première partie du présent guide, qui rappelle les 6 axes et 18 mesures clés recommandées par le WWF. Ces axes et mesures doivent être pensés comme une base à compléter et à adapter pour tenir compte des spécificités du territoire et de la collectivité, notamment les enjeux les plus prégnants et les leviers d'action disponibles.

3. Entériner et faire connaître les engagements pris pour faciliter la mobilisation

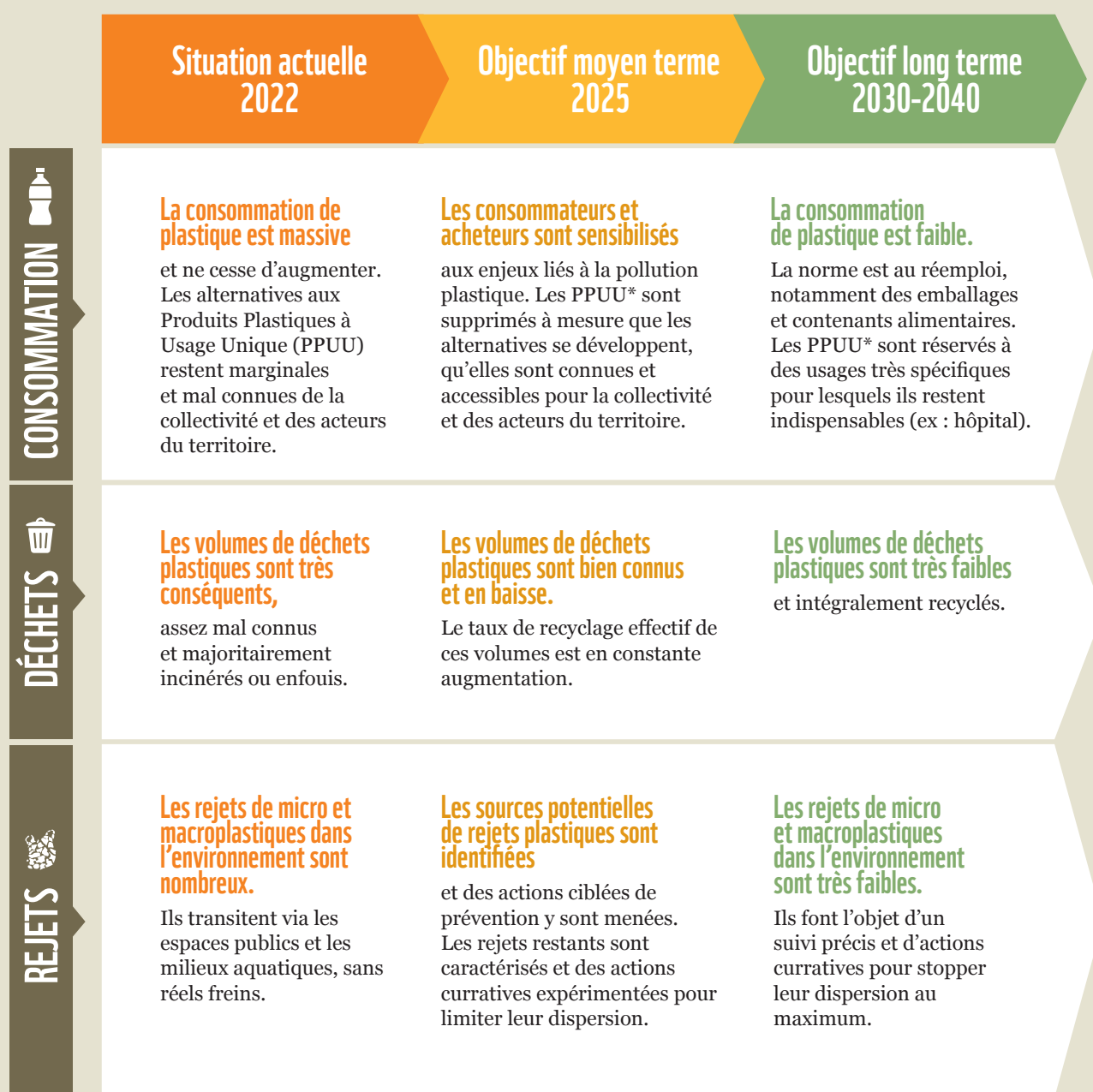
Pour mobiliser les parties prenantes de la collectivité autour de ses engagements et ainsi faciliter l'atteinte des objectifs fixés, la collectivité pourra se doter d'une délibération stratégique, actant les grandes orientations qu'elle souhaite donner à son action de lutte contre la pollution plastique, les moyens alloués à l'élaboration d'un plan d'action précis et les modalités de consultation des divers acteurs pour construire celui-ci. À titre d'exemple, une telle délibération stratégique a été prise par la Collectivité de Corse et Nantes Métropole. Par ailleurs, un portage politique fort, donnant un cap pour le territoire et définissant le rôle de chacun dans l'atteinte des objectifs fixés, est un élément clé du succès d'une telle démarche.

Zoom sur les chartes d'engagement contre la pollution plastique

Il existe divers moyens, pour une collectivité, de s'engager dans la lutte contre la pollution plastique. Le plus emblématique est sans doute la signature d'une charte d'engagement. Pour la collectivité, la signature d'une telle charte peut aider à initier une dynamique, tant en interne que vis-à-vis des acteurs du territoire, en définissant à la fois les bases d'une vision partagée quant aux enjeux à adresser et un cap commun à l'ensemble des acteurs du territoire pour agir. Si ces dispositifs présentent donc une utilité certaine, ils sont à compléter d'une réflexion plus stratégique, pour adapter l'action de la collectivité aux enjeux et opportunités du territoire.

Engager le territoire dans une dynamique de transition vers l'objectif Zéro pollution plastique

Pour mettre un terme à la pollution plastique sur son territoire, la collectivité doit inscrire son action dans le temps long en tenant compte des enjeux structurels liés à la chaîne de valeur du plastique.



*produits plastiques à usage unique

ÉLABORER UN PLAN D'ACTION PLURIANNUEL À LA HAUTEUR DES ENJEUX

1. Mettre en place un dispositif d'animation de la démarche

L'un des facteurs clés de succès d'une démarche territoriale Zéro pollution plastique réside dans la mobilisation de moyens dédiés à sa coordination. Concrètement, il s'agira d'identifier au sein de la collectivité, une à deux directions coordinatrices chargées d'animer la démarche de façon transversale au sein des services, puis au-delà de la collectivité avec, par exemple, les communes adhérentes, les chambres consulaires, les syndicats de rivières, les parcs naturels ou encore des fédérations professionnelles.

Pour une action efficace, il est nécessaire que les coordinateurs puissent s'appuyer sur :

- Une vision structurelle et partagée des enjeux relatifs à la pollution plastique et des ambitions de la collectivité
- Un portage politique fort et pertinent quant aux orientations clés de la stratégie
- Une légitimité et des outils adaptés au besoin de mobilisation transversale des services
- Les actions déjà engagées pour pérenniser et passer à l'échelle les plus pertinentes
- Les politiques publiques dont les enjeux sont connexes (commande publique responsable, préservation des masses d'eau, prévention des déchets...)
- Des catalyseurs susceptibles de nourrir la dynamique : temps forts, nouveau document de planification...
- Des outils de suivi et d'évaluation des résultats, pour piloter la démarche et rendre compte de son avancement

2. Coconstruire un plan d'action précis avec les services et les acteurs du territoire

Pour définir le plan d'action de la collectivité, suivant les grandes orientations définies précédemment, une large mobilisation des services sera nécessaire. Un état des lieux initial des actions déjà engagées et des leviers d'action dont dispose chaque service pour contribuer au plan d'action pourra aider au lancement des réflexions transversales au sein de la collectivité.

Pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle et le suivi des actions envisagées, il est recommandé de préciser pour chacune :

- Le périmètre et les principaux jalons de mise en œuvre
- Les personnes référentes et ressources
- Les moyens matériels et financiers à mobiliser
- Un indicateur d'impact ou, à défaut, un indicateur de moyen ou d'engagement

Par la suite, une consultation des acteurs du territoire permettra d'affiner le plan d'action, dans lequel seront distinguées les actions relevant de l'exemplarité (mobilisant les compétences directes de la collectivité) des actions relevant de l'animation territoriale (engageant et soutenant les acteurs externes à la collectivité). À titre d'exemple, la page ci-contre présente la démarche de la Ville de Paris pour mobiliser les acteurs parisiens vers la sortie du plastique jetable d'ici à 2024.

Pour nourrir votre réflexion quant au plan d'action de votre collectivité, nous vous invitons à consulter les 114 actions présentées dans le guide « Territoires zéro pollution plastique » publié par le WWF France en septembre 2020. Plusieurs d'entre elles sont illustrées dans la partie précédente du présent guide.

3. Entériner le plan d'action et prévoir sa mise à jour annuelle

Une fois le plan d'action établi, il est préconisé de l'entériner par une délibération qui actera les échéances de mise en œuvre, les moyens alloués, les référents au sein des services et les modalités de suivi et de mise à jour, dans une dynamique d'amélioration continue. À titre d'exemple, une telle délibération sur un plan d'action a été prise par la Métropole Rouen Normandie et la Métropole Grenoble Alpes.

Mobiliser les acteurs du territoire

L'exemple de la concertation menée par la Ville de Paris pour sortir des plastiques jetables d'ici à 2024, grâce à l'engagement des acteurs économiques et associatifs.



La Ville de Paris a fait de la concertation le fer de lance de son ambition Zéro Plastique à Usage Unique (PPUU) à 2024, mesure phare pour l'accueil de jeux Olympiques et Paralympiques plus sobres et plus durables. Après une première concertation réussie en 2020, la Ville a pérennisé la dynamique collective en constituant un réseau d'acteurs privés soutenu par un écosystème de partenaires. La structuration et l'animation de ce réseau constituaient un axe clé du plan d'action 2020-2021 de sortie des PPUU pour le territoire parisien. Pour structurer et animer ce réseau, la Ville fait appel au prestataire Circulab.

Le montant de la consultation s'élève à 80 000 € HT pour un an, pour sa structuration (cartographie, constitution des filières), l'animation (webinaires, groupes de travail), et la création de ressources (guides pratiques). La consultation inclut également deux missions transversales : l'organisation de la conférence annuelle Sortie des plastiques à usage unique et la rédaction du rapport annuel d'activité. En termes de compétences, l'équipe Circulab mobilise une coordinatrice de réseau, une facilitatrice experte du management du changement et une designer pour la production des livrables.

Les 3 objectifs du réseau sont :

- Identifier et rassembler les acteurs engagés dans la sortie des PPUU
- Répertorier les bonnes pratiques pour les dupliquer
- Valoriser les acteurs, partager les solutions et mobiliser de nouveaux acteurs

Les indicateurs de suivi concernent la qualité des échanges, le nombre de nouveaux membres, le nombre de bonnes pratiques identifiées et de partenaires engagés. Le réseau s'organise autour de 5 filières principales, chacune comptant sur des « têtes de réseau » : Union Française des Métiers de l'Événement (UNIMEV), Chambre de Commerce et d'Industrie 75, le syndicat national du spectacle vivant et de variété (PRODIS), Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS)...

En termes de livrables, le réseau a su en 2020-2021 :

- rassembler plus de 500 nouveaux acteurs,
- organiser 10 temps forts avec plus de 450 participants au total,
- produire 5 guides pratiques distribués par les partenaires et utilisés lors de temps de rencontre.

Ce réseau permet de faire rayonner l'ambition Zéro plastique à usage unique à 2024 et de concrétiser l'action au niveau des acteurs « privés » (commerçants, entreprises, logisticiens...). Il se positionne comme l'interface entre les démarches de sensibilisation (associations, fédérations...) et les groupements tournés vers les alternatives (réseaux vrac, consigne, Écotable...). Pour l'année 2021-2022, les perspectives sont à l'opérationnalisation des filières avec la construction de plans d'engagement et référentiels qualité. »

Lila Durix – Direction à la Transition Écologique et au Climat
lila.durix@paris.fr

METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS, ÉVALUER ET PARTAGER LES RÉSULTATS

1. Affiner le diagnostic territorial plastique initial

Au vu des volumes considérables de plastiques rejetés chaque année dans la nature et du caractère persistant de la pollution qui en résulte, il est urgent d'agir pour y mettre un terme. Aussi est-il préconisé de consacrer six à douze mois au plus à l'élaboration du plan d'action de la collectivité, pour engager au plus vite la mise en œuvre de celui-ci.

Par la suite, il pourra être nécessaire d'affiner le diagnostic des enjeux et leviers d'action, ainsi que les indicateurs de suivi. Une adaptation des actions à la lumière des résultats du diagnostic sera alors à prévoir à l'issue de la première année de mise en œuvre du plan d'action, en cohérence avec l'objectif d'amélioration continue de celui-ci.

Parmi les éléments pouvant faire l'objet d'une réflexion approfondie ou d'un diagnostic : les activités économiques potentiellement sources de rejets plastiques sur le territoire et/ou impactées par la pollution plastique, les zones témoins de l'impact du plan d'action, la pollution plastique existante et les espaces à préserver en priorité. À titre d'exemple sur ce dernier point, la page ci-contre présente un projet pilote de caractérisation de la pollution plastique, mené par le WWF France en collaboration avec les services de Grenoble Alpes Métropole et de plusieurs communes du territoire.

2. Mettre en œuvre le plan d'action et évaluer les résultats

Idéalement, chacun des services concernés par le plan d'action dispose d'une feuille de route propre, à l'élaboration de laquelle il aura pu contribuer et qu'il est en charge de mettre en œuvre. Le service chargé de la coordination de la démarche au sein de la collectivité a, lui, pour rôle d'animer la démarche en suivant l'avancement de la mise en œuvre avec les services mobilisés et en consolidant les éléments utiles au pilotage de la démarche. C'est lui qui a la vue d'ensemble et qui, annuellement, opère la revue du plan d'action pour pérenniser les actions pertinentes et repenser les autres.

3. Partager les retours d'expérience pour contribuer à l'engagement de nouvelles collectivités

La lutte contre la pollution plastique étant un engagement encore récent des collectivités, il est essentiel que celles qui ouvrent la voie partagent leurs retours d'expérience, pour contribuer à l'engagement de nouvelles collectivités dans une démarche similaire. Le partage de ces retours d'expérience contribuera par ailleurs à maintenir l'engagement des parties prenantes dans la démarche, au sein de la collectivité et au-delà.

Zoom sur la grille d'état des lieux et de suivi des actions

Pour guider la réflexion des services à différentes étapes de la démarche, le WWF France recommande aux coordinateurs d'utiliser une grille construite sur la base des 6 axes et 18 mesures clés qu'il recommande, pour :

- Établir un premier état des lieux des actions déjà engagées, avec l'appui des services concernés
- Établir rapidement une première ébauche de stratégie en identifiant les actions à renforcer ou pérenniser, d'une part, et les éventuels manques à combler d'autre part
- Mesurer et rendre compte de la mise en œuvre et de l'évolution de la stratégie dans le temps, sur une base concise et relativement fixe

Une grille de ce type sera envoyée annuellement aux 7 collectivités engagées dans une démarche Territoires zéro pollution plastique, pour suivre dans les prochaines années, la mise en œuvre de leurs actions.

Affiner sa connaissance de la pollution plastique existante

L'exemple du projet pilote mené par WWF France et Grenoble Alpes Métropole pour caractériser la part de plastique dans les déchets diffus présents sur le territoire.



LITTERATI

L'objectif de ce projet était d'expérimenter une solution de caractérisation des déchets diffus, fondée sur un échantillonnage visuel des déchets présents sur une vaste superficie, à savoir le territoire de la Métropole Grenoble Alpes. C'est Litterati qui a été chargée de cette étude pour dresser une photo de la pollution plastique sur le territoire qui contribue à nourrir une réflexion plus large sur les besoins et méthode de caractérisation de la pollution plastique et apporte un appui à la Métropole dans ses échanges avec les services Propreté des communes adhérentes.

Après une phase de cadrage consistant en la définition des hypothèses de recherche et des 300 sites de caractérisation, un échantillonnage a été réalisé sur quatre jours par une équipe formée par Litterati à l'usage de son application. En tout, ce sont près de 14 000 déchets qui ont été recensés. Les données ainsi recueillies (photo, géolocalisation, type de produit et de matériau, marque) ont été analysées par Litterati et font l'objet d'un rapport qui a été remis à la Métropole.

L'étude confirme notamment la prédominance du plastique dans les déchets diffus, des volumes considérables de mégots au sol, la corrélation entre densité de population et déchets diffus, mais révèle également des zones qui mériteraient une attention plus particulière : certains petits cours d'eau et zones naturelles notamment.

Comme le prévoit son plan d'action délibéré le 25 mars 2022, la Métropole de Grenoble Alpes mènera d'autres actions de caractérisation de la pollution plastique dans les prochaines années, en témoignent l'expérimentation en cours avec le Laboratoire Eau Environnement et Systèmes Urbains (LEESU) de Créteil, qui caractérise la part plastique des déchets collectés dans les 2 filets installés sur des déversoirs d'orage à Sassenage et Varcès, ou encore l'état des lieux des dépôts de déchets identifiés par le dispositif Sentinelles de la Nature sur la Métropole grenobloise, étude menée par France Nature Environnement Isère (FNE) sur les dépôts sauvages.

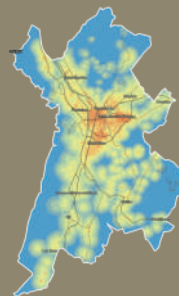
Rachel De Souza - Direction Prévention, Collecte et Traitement des déchets
rachel.desouza@grenoblealpesmetropole.fr



Verre	: 2,31 %
Tetrapack	: 0,1 %
Bois	: 0,28 %
Aluminium	: 2,36 %
Indéterminé	: 11,01 %
Plastique	: 20,9 %
Textile	: 0,71 %
Acétate de cellulose	: 28,24 %
Polystyrène	: 0,3 %
Papier	: 31,22 %
Métal	: 2,48 %

Part des matériaux identifiés, en unités, parmi les déchets et fragments recensés sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole. Le plastique représente près de 50 % du total des éléments recensés.

Source : tableau de bord Litterati-Arcgis.



Carte de chaleur représentant la concentration de déchets plastiques estimée sur 100 mètres. Les zones orangées sont les concentrations les plus fortes, les bleues les plus faibles.

Source : rapport final produit par Litterati



**POUR ALLER
PLUS LOIN**





Des acteurs mobilisés contre la pollution plastique et aux côtés des collectivités

De nombreux acteurs sont mobilisés contre la pollution et aux côtés des collectivités : associations, réseaux professionnels ou encore agences régionales. Chacun de ces acteurs apporte son soutien aux collectivités, qu'il s'agisse de définir leur ambition, de les informer quant aux évolutions réglementaires, de les soutenir dans la mobilisation des acteurs de leur territoire ou encore d'offrir des espaces de partage d'expériences pour identifier les actions les plus pertinentes.

Ainsi, les ressources susceptibles de nourrir la réflexion des collectivités quant à leur démarche de lutte contre la pollution plastique sont nombreuses et pour certaines très spécifiques afin de répondre au mieux aux besoins des collectivités.

Convaincu que la coopération est un facteur clé de succès pour mettre un terme à la pollution plastique dans les prochaines années, le WWF France a souhaité mettre en lumière dans ce guide, des acteurs et ressources clés pour l'action des collectivités, sans prétendre à l'exhaustivité.

Le WWF France appelle l'attention de ces acteurs sur les engagements pris par chacune des collectivités engagées dans une démarche territoriale Zéro pollution plastique et présentés dans ce guide, pour encourager et peut-être soutenir ces collectivités dans la mise en œuvre de ceux-ci.

TOUR D'HORIZON DES ACTEURS ENGAGÉS CONTRE LA POLLUTION PLASTIQUE



ZERO WASTE FRANCE

Zero Waste France est une ONG environnementale citoyenne qui milite pour la réduction des déchets à la source et une meilleure gestion des ressources.

Au travers de son programme Territoires, Zero Waste France accompagne les collectivités locales à impulser un projet territorial où le zéro déchet tient une place centrale, impliquant l'ensemble des services et des acteurs locaux.

À l'échelle locale, l'enjeu d'une démarche ambitieuse de réduction des déchets est de changer de perspective : passer d'une approche de gestion d'un « problème », où la collecte et le traitement des déchets sont des objectifs en soi, à une vision transversale qui se recentre sur la prévention, et où le meilleur déchet, plutôt que d'être valorisé, est celui qui est évité.

Zero Waste France propose des formations pour se saisir d'outils techniques, réglementaires et opérationnels pour lancer une démarche ; des matinées techniques d'échanges pour s'inspirer des retours d'expériences et initier des discussions entre acteurs et actrices engagés ; ainsi que des ressources, dossiers et voyages d'études pour approfondir des sujets clés.

Plus d'informations sur : www.zerowastefrance.org

Contact : Pauline Debrabandere - territoires@zerowastefrance.org



NO PLASTIC IN MY SEA

L'association No Plastic In My Sea s'est donné pour mission de lutter contre la pollution plastique à la source, en réduisant la production et la consommation de plastique, fondée sur la conviction que les territoires peuvent jouer un rôle clé pour aider les acteurs à sortir du tout-jetable, en ciblant les déchets les plus polluants : bouteilles plastiques, mégots, emballages et notamment ceux de la consommation nomade.

Elle propose ainsi de nombreux outils gratuits pour tous les publics (écoles, entreprises, collectivités, clubs sportifs...) afin d'accélérer cette transition indispensable.

Ces outils (fiche conseil et diagnostic, affiches, images, quiz...) et une récente enquête sur la restauration à emporter permettent de prendre conscience du plastique utilisé, de transformer avec notamment l'aide des alternatives (plus de 300 répertoriées dans le benchmark réalisé en 2020) et d'inclure au maximum sans culpabiliser grâce à un événement clé en main, le « No Plastic Challenge ».

Plus d'informations sur : www.noplasticinmysea.org

Contact : Muriel Papin - contact@noplasticinmysea.org



ARBE PACA

Réduire la quantité de déchets plastiques dans la Méditerranée est un objectif que s'est fixé la Région Sud. À sa demande et en lien avec l'ADEME et l'Office Français de la Biodiversité, l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE) incite les collectivités de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, des montagnes à la mer, à s'engager dans des actions de diminution des pollutions plastiques afin de réduire les impacts sur la biodiversité.

L'ARBE les conseille dans la mise en œuvre de leur plan d'action et déploie pour elles des outils.

Plus d'informations sur : www.arbe-regionsud.org/293-zero-dechet-plastique.html

Contact : Claire Poulin - c.poulin@arbe-regionsud.org



RÉSEAU CONSIGNE

Le réemploi des emballages consiste à collecter, laver et remettre en circulation des emballages qui ont été conçus pour durer. Il permet notamment de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de lutter contre l'épuisement des ressources et de réduire les pollutions liées à la fin de vie des déchets.

Le Réseau Consigne est l'association qui fédère les acteur·rice·s du réemploi des emballages en France. Il rassemble plus de 160 organisations proposant des alternatives aux emballages à usage unique.

Ses missions : accompagner les porteur·se·s de projet qui souhaitent mettre en place des circuits de réemploi, animer un réseau d'acteur·rice·s et documenter les bonnes pratiques et les expériences inspirantes, promouvoir le réemploi des emballages et faire évoluer la réglementation en ce sens.

Le Réseau a récemment publié un guide à destination des collectivités locales pour les aider à identifier les leviers d'action dont elles peuvent disposer pour développer le réemploi des emballages.

Plus d'informations sur : reseauconsigne.com

Contact : Alice Abbat - contact@reseauconsigne.com



RÉSEAU VRAC

En France, chaque année, 1,2 million de tonnes de déchets ménagers d'emballages sont produits, alors même que l'on peut trouver à présent quasiment tous les produits du quotidien en vrac et que cette solution alternative permet de réduire jusqu'à 95 % des emballages ménagers jetables, dont la plupart sont en plastique. Ces emballages sont en effet remplacés par des contenants vrac réutilisables.

L'association Réseau Vrac fédère et accompagne plus de 1 900 professionnels de la filière en France, pour accélérer le développement de ce nouveau marché.

Elle mène ainsi diverses actions telles que l'animation d'un Programme Ambassadeurs Publics Vrac pour informer et former les services des collectivités, l'organisation de webinaires de retours d'expérience, ou encore un accompagnement pour intégrer le vrac dans les événements locaux.

Réseau Vrac met également à disposition divers outils de sensibilisation du grand public et des professionnels pour soutenir les collectivités dans leurs efforts en faveur du développement du vrac, donc du réemploi.

Plus d'informations sur : www.reseauvrac.org

Contact : Cécilia Bourgeois - cecilia.bourgeois@reseauvrac.org



FLEUVE SANS PLASTIQUE

Au retour de sa Mission microplastiques 2019, axée sur le continuum entre Terre et Océan, la Fondation Tara Océan (FTO) s'est associée à la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et Initiatives pour l'Avenir des Grands Fleuves (IAGF) pour élaborer la charte « Mon territoire s'engage : rivières, fleuves sans plastique, océan protégé ». Signée par plus de 180 maires et élus au début de l'année 2022, elle a pour vocation d'engager les communes dans une démarche locale de lutte contre les pollutions plastiques.

Face à l'immensité de ce défi et à l'impossibilité d'établir un lien direct entre les plastiques retrouvés dans la nature et le foyer de pollution dont ils sont issus, nos actions orientent les élus vers des mesures de prévention de l'utilisation des plastiques. animateurs de cette démarche, catalyseurs d'échanges de pratiques, les membres fondateurs, épaulés par les partenaires de la charte, souhaitent accompagner les collectivités locales signataires dans cette démarche de progrès. Des outils d'accompagnement ont donc été produits, notamment un guide de bonnes pratiques pour lutter contre les pollutions plastiques, coordonné par la Fondation Tara Océan.

Plus d'informations sur : www.fleuve-sans-plastique.fr

Contact : plaidoyer@fondationtaraocean.org



SURFRIDER

Depuis plus de trente ans, Surfrider Foundation Europe lutte pour la protection des lacs, des rivières, de l'océan et du littoral contre les pollutions. Les cours d'eau sont un vecteur majeur de transfert de déchets dans les océans, c'est pourquoi nous avons créé Plastic Origins.

Ce projet de science participative a pour objectif de cartographier la pollution plastique des fleuves et des rivières afin d'identifier les zones les plus polluées et de proposer des solutions. Une application gratuite permet à tous de collecter des données sur la localisation, le nombre et la typologie des déchets. Une carte en ligne permet de visualiser les informations collectées et les zones les plus polluées.

Pour inviter les collectivités locales à agir contre cette pollution, nous mettons à leur disposition des fiches actions, proposant des solutions concrètes.

Plus d'informations sur : www.plasticorigins.eu

Contact : Jennifer Poumey - jpoumey@surfrider.eu



DRASTIC ON PLASTIC

Afin d'inciter les organisateurs de festivals et les accompagner à réduire leurs déchets plastiques, le collectif R2D2, dont fait partie le COFEES (Collectif des Festivals Éco-responsables et Solidaires en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), a adapté en 2020 la charte « Drastic on Plastic » britannique signée depuis par plus de 100 festivals français.

Après la publication d'un guide, la mise en ligne d'un site ressources, l'organisation de webinaires thématiques destinés aux signataires et la création d'outils d'indicateurs, R2D2 a développé en 2022 des logos « Sors tes Couverts » destinés à tous les organisateurs de manifestations souhaitant inciter leurs publics à venir avec leur propre vaisselle.

En complément et pour un accompagnement plus poussé des manifestations, le COFEES a mis en place en 2021 en région PACA des ateliers départementaux « Manifestations zéro plastique zéro déchet ». Ceux-ci ont abouti à la publication d'une boîte à outils proposant des solutions de réduction par type de déchets, un rappel des réglementations et enjeux et des carnets d'adresses de solutions.

Plus d'informations sur : www.drastic-on-plastic.fr

Contact : Véronique Fermé - contact@cofees.fr

Conclusion



La pollution plastique a des impacts majeurs sur les écosystèmes, la santé des populations et les activités économiques des territoires. Pour y mettre un terme, la priorité est de réduire la consommation de plastique à la source, par le développement des alternatives au tout-jetable et de stopper par ailleurs les rejets dans l'environnement, par une gestion plus performante des flux plastiques qui n'auront pu être évités.

Le travail mené par le WWF France entre 2019 et 2022, notamment au travers de l'accompagnement de 7 collectivités engagées dans une démarche territoriale Zéro pollution plastique, a démontré, d'une part, l'intérêt d'une approche stratégique pour lutter contre la pollution plastique à l'échelle d'un territoire, et, d'autre part, la pertinence de structurer celle-ci autour des 6 axes et 18 mesures clés rappelés dans le présent guide, majoritairement adoptés par les collectivités accompagnées.

La campagne de lutte contre la pollution plastique du WWF France s'achève au printemps 2022. Dans ce contexte, il est attendu des 7 collectivités engagées qu'elles poursuivent la démarche initiée avec le soutien du WWF France, en faisant une large place aux acteurs de leur territoire. Qu'il s'agisse de faire évoluer ses pratiques métier ou ses habitudes de consommation, de soutenir le développement de solutions alternatives aux plastiques à usage unique ou encore de contribuer au diagnostic de la pollution plastique présente sur le territoire, chacun à son rôle à jouer pour que soit atteints les objectifs définis par la collectivité.

De la même façon, l'attention portée par les membres de la société civile à l'avancement de ces démarches - pour veiller au respect des engagements pris, prendre part aux actions mises en œuvre et contribuer à l'identification et la valorisation des actions

les plus pertinentes – aidera au lancement puis au maintien des dynamiques engagées.

Pour sa part, le WWF France suivra la mise en œuvre opérationnelle des engagements pris au moyen d'une grille envoyée annuellement aux 7 collectivités, chacune devant indiquer, pour chaque axe et mesure clé de son plan d'action, le niveau d'avancement de la mise en œuvre et les résultats observés ; éléments qui seront rapprochés des échéances et indicateurs de suivi définis initialement. Il sera également demandé aux collectivités un retour d'expérience plus précis sur plusieurs actions, pour identifier les points d'attention et facteurs de succès associés. Ce bilan d'avancement sera mis à disposition de toute personne intéressée pour favoriser l'engagement de nouvelles collectivités et le passage à l'échelle des actions les plus pertinentes.

Au-delà des 7 collectivités officiellement engagées dans une démarche territoriale Zéro pollution plastique, nombreuses sont les collectivités qui mènent d'ores et déjà des actions de nature à réduire la pollution plastique sur leur territoire ou ont pris l'engagement de le faire, au travers par exemple de la signature d'une charte. Ce guide a pour vocation d'encourager ces collectivités à se doter d'une véritable stratégie s'appuyant sur un plan d'action pluriannuel, pour se prémunir d'actions emblématiques ou ponctuelles qui ne seraient pas à la hauteur des enjeux et de l'urgence.

Enfin, un soutien technique et financier plus systématique de la part des institutions publiques sera indispensable pour enclencher une telle dynamique sur un grand nombre de territoires, permettre une meilleure capitalisation sur les retours d'expérience générés et veiller à l'engagement de chacun aux côtés des collectivités selon sa juste responsabilité ; et ainsi permettre l'émergence de véritables politiques publiques locales pour des Territoires zéro pollution plastique.

Références

Rapports WWF

1. Rapport « Pollution plastique : à qui la faute ? », WWF International, 2019 - [lien](#)
2. Guide « Stop the flood of plastic - How Mediterranean countries can save their sea », WWF Mediterranean Marine Initiative, 2019, EN - [lien](#)
3. Guide « Stoppons le torrent de plastique ! Guide à destination des décideurs publics français » WWF Mediterranean Marine Initiative, 2019 - [lien](#)
4. Guide « Stop the flood of plastic - Effective measures to avoid single-use plastics and packaging in hotels », WWF Mediterranean Marine Initiative, 2019, EN - [lien](#)
5. Analyse « De la nature aux humains : jusqu'où iront les plastiques ? », WWF International, 2019 - [lien](#)
6. Rapport « Des territoires vivants – 9 clés face à l'urgence écologique », WWF France, 2019 - [lien](#)
7. Rapport « Monde d'après : l'emploi au cœur d'une relance verte », WWF France, 2020 - [lien](#)
8. Communiqué de presse « Eurythenes Plasticus : contaminée par le plastique avant même d'être découverte », WWF France, 2020 - [lien](#)
9. Guide « Territoires zéro pollution plastique - Guide à destination des communes françaises et leurs groupements, pour stopper les rejets plastiques dans la nature d'ici à 2025 », WWF France, 2020 - [lien](#)
10. Rapport « Plastics : the cost to society, environment and the economy », WWF international, 2021, EN - [lien](#)

Collectivités engagées pour des Territoires zéro pollution plastique

Les délibérations adoptées par les collectivités sont publiques et disponibles sur internet en moyenne 4 à 6 semaines après leur adoption. En cas de difficultés à les retrouver, vous pouvez contacter soit le coordinateur / la coordinatrice de la démarche au sein de la collectivité (voir contact page 14 à 27) soit Jordana A. Harriss (WWF France) à l'adresse jharriss@wwf.fr.

Métropole Nice Côte d'Azur

11. Communiqué de presse pour la signature de la charte WWF, août 2020 - [lien](#)
12. Délibération du Conseil municipal : Délibération n°0.6 « Programme : Nice Zéro plastique » du 14 décembre 2020

Métropole Aix-Marseille-Provence

13. Délibération d'engagement : Délibération DEA 014-7007/19/BM « Approbation d'une charte d'engagement entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le WWF France » du 24 octobre 2019

Collectivité de Corse

14. Engagement devant le CESEC, décembre 2019 - [lien](#)
15. Délibération stratégique : Délibération n° 21/153 CP « prenant acte de la démarche Zéro rejet plastique en Méditerranée » en date du 28 juillet 2021

Métropole Rouen Normandie

16. Délibération d'engagement : Délibération n°C2020_0592 – Réf. 6079 « Chartes « Mon territoire s'engage : rivières et fleuves sans plastique, océan protégé » et « Cantine sans plastique » : autorisation de signature » du 14 décembre 2020
17. Délibération sur le plan d'action : Délibération n°C2022_0161 - Réf. 7717 « Métropole zéro pollution plastique » du 21 mars 2022

Grenoble Alpes Métropole

18. Délibération sur le plan d'action : Délibération n°102 « Plan d'action Territoires zéro pollution plastique 2022-2025 » en date du 25 mars 2022

Nantes Métropole

19. Délibération stratégique : Délibération n°2022-10 « Stratégie Territoires zéro pollution plastique » en date du 4 février 2022

Ressources complémentaires

20. Guide « Collectivités locales : quels leviers d'action pour développer le réemploi des emballages ? », Réseau Consigne, mars 2022, [lien](#)
21. Charte Fleuves et rivières sans plastique portée notamment par la Fondation Tara Océan - [charte](#) et [signataires](#)
22. Charte Plages sans plastique de la Transition Ecologique (MTE), animé par l'ADEME – [charte](#) et [signataires](#)
23. Charte Zéro déchet plastique de la Région Sud, animée par l'ARBE PACA – [charte](#) et [signataires](#)
24. Plan d'action national Zéro déchet plastique en mer (2020-2025) - [lien](#)
25. Rapport parlementaire « Pollution plastique : une bombe à retardement », 2020 - [rapport](#) et [synthèse](#)
26. Synthèse « La pollution plastique, de nouvelles connaissances et des pistes pour l'action publique », Groupement de Recherche Polymères et Océans, 2020 - [lien](#)
27. Outside the Safe Operating Space of the Planetary Boundary for Novel Entities, Environmental Science & Technology, 2022, EN - [lien](#)
28. Guide « Le paradoxe du plastique en 10 questions », ADEME, 2021 - [lien](#)
29. Livre blanc « Objectif : zéro bouteille plastique », eau de paris, mars 2022, [lien](#)
30. Retour sur l'atelier zéro déchet plastique dans ma commune organisé en partenariat avec la Métropole Nice Côte d'Azur, ARBE PACA, 2020 - [lien](#)
31. « Historic day in the campaign to beat plastic pollution: Nations commit to develop a legally binding agreement », Unites Nations Environment Program (UNEP-5), 2022 - [lien](#)
32. Campagne de Surfider Foundation Europe « Qu'est-ce qu'on fait ? pour lutter contre la pollution plastique »
 - a. Compter sur le recyclage pour supprimer tous nos déchets plastiques - [lien](#)
 - b. Tomber dans le panneau du bioplastique - [lien](#)
 - c. Espérer nettoyer tout le plastique de l'océan - [lien](#)

Crédits photos

Couverture : © Shutterstock **Page 3 :** WWF France | Isabelle Autissier **Page 5 :** © Troy Mayne / WWF | Green sea turtle with a plastic bag **Pages 6-7 :** © Hugo Hebbe / WWF France | Aire marine protégée **Page 11 :** © Shutterstock **Pages 12-13 :** WWF France | Vue aérienne de Sierentz (Haut-Rhin) **Page 14 :** © Shutterstock **Page 15 :** @Photo Ville de Nice • @Photo O. Huitel | Christian Estrosi **Page 16 :** © François Moura / MAMP | Marseille vue du ciel **Page 17 :** © François Moura / MAMP | Parc de la Poudrerie, St-Chamas, Miramas • © Régine Mahaux | Martine Vassal **Page 18 :** © Shutterstock **Page 19 :** © Shutterstock **Page 20 :** © Alan Aubry | Panorama Rouen, Côte Ste Catherine **Page 21 :** © Alan Aubry | Hénouville **Page 22 :** © Lucas Frangella | Vue sur Grenoble **Page 23 :** © Shutterstock **Page 24 :** © Patrick Garçon | Nantes Métropole **Page 25 :** © Baptiste Roman | Photo Présidente **Page 26 :** Communauté urbaine de Dunkerque **Page 27 :** Plage de Malo-les-Bains **Pages 28-29 :** © Shutterstock **Page 30 :** © Sabine Boschetti / MAMP | Eco-cup agents du territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile **Page 31 :** © Photographe Pascale Cholette **Page 32 :** Fontaine publique | Nantes Métropole **Page 33 :** © Alan Aubry | Pose d'un filet de captation de déchets dans le Caillay, Malaunay **Page 34 :** Cendrier | Métropole Rouen-Normandie **Page 35 :** Bac à marée | Communauté urbaine de Dunkerque **Pages 36-37 :** © Shutterstock **Pages 44-45 :** © Maïte Baldi / WWF-France | Stop Plastic Pollution **Page 49 :** © Hugo Hebbe / WWF France | Cap Côtés 2021

3 ANS DE MOBILISATION DU WWF 7 COLLECTIVITÉS ENGAGÉES POUR DES TERRITOIRES ZÉRO POLLUTION PLASTIQUE



Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

Ensemble nous sommes la solution. www.wwf.fr

© 1986 Panda Symbol WWF - World Wide Fund for Nature (Formerly World Wildlife Fund)

© "WWF" & "living planet" are WWF Registered Trademarks / "WWF" & "Pour une planète vivante" sont des marques déposées.